

Rapport annuel 2024

mining.ca/fr/



The Mining Association
of Canada
L'association minière
du Canada

TABLE DES MATIÈRES

L'ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA (AMC) 3

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL..... 4

COMMUNIQUÉ ANNUEL 2024 DU GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS 6

COMITÉ DE LA FISCALITÉ 10

COMMERCE INTERNATIONAL ET INVESTISSEMENT 13

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT 15

COMITÉ DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES..... 20

COMITÉ DE L'ÉNERGIE ET GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 22

COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD..... 26

COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE (RSI)..... 30

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE..... 32

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES..... 36

COMITÉ SCIENTIFIQUE – RAPPORT ANNUEL..... 39

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS MINIERES – RAPPORT ANNUEL 43

COMITÉ DU TRANSPORT..... 45

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE (TSM)..... 47

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET MEMBRES DU COMITÉ 50

L'ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA (AMC)

L'Association minière du Canada (AMC) est l'organisation nationale qui représente l'industrie minière canadienne. Ses membres représentent la majorité de la production canadienne de métaux de base et précieux, d'uranium, de diamants, de charbon métallurgique et de sables bitumineux, et sont activement engagés dans l'exploration minière, l'exploitation minière, la fusion, le raffinage et la semi-fabrication.

Représentant des membres engagés en faveur du développement durable, l'initiative Towards Sustainable Mining® (TSM) est une norme primée et reconnue mondialement qui favorise l'amélioration continue des performances en matière de pratiques minières environnementales et sociales.

L'AMC défend les intérêts de l'industrie à l'échelle nationale et internationale, collabore avec les gouvernements sur les politiques touchant les minéraux, informe le public et encourage la collaboration afin de résoudre les problèmes communs et de favoriser le progrès. L'AMC travaille en étroite collaboration avec les associations minières provinciales et territoriales et d'autres industries, ainsi qu'avec des groupes environnementaux et communautaires partout au Canada.

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Carolyn Chisholm, présidente du conseil d'administration, et
Pierre Gratton, président-directeur général



Carolyn Chisholm,
Chair: Board of Directors

L'année 2024 a connu un changement sismique dans la géopolitique mondiale – l'élection du président américain Trump et d'un Congrès républicain annonce quatre années tumultueuses pour beaucoup, y compris pour les industries canadiennes. Le protectionnisme commercial est en hausse à l'échelle mondiale, et une administration Trump devrait intensifier cette tendance, en épargnant peu d'entre eux. Les minéraux et les métaux, longtemps exemptés des tarifs douaniers, pourraient ne plus l'être. Le Canada a lui-même lancé des consultations sur d'éventuels tarifs douaniers, tentant de déterminer dans quelle mesure le Canada s'aligne entièrement (ou partiellement) avec les États-Unis, surtout en ce qui concerne la Chine. La réponse de l'AMC se veut prudente. Bien qu'elle reconnaisse les pressions géopolitiques, les guerres commerciales se terminent rarement bien. Il faudra porter attention aux enjeux commerciaux et revigorer le comité sur le commerce de l'AMC en 2025 et au-delà.

L'année 2024 s'est également conclue par un système politique canadien orienté vers le changement, alors que le gouvernement libéral entamait sa dernière année avec de faibles intentions de vote. Le premier ministre a démissionné, suscitant une course à la direction et un deuxième semestre de 2024 dirigé par un Parlement paralysé. Malgré l'impasse politique, l'AMC a tout de même connu une année fructueuse. En 2024, l'AMC a réussi à convaincre le ministère des Finances de la nécessité d'apporter deux changements à la politique fiscale : l'un au seuil d'admissibilité des projets de minéraux critiques dans le cadre du CII dans la fabrication de technologies propres, passant de 90 % à 50 % (pour s'assurer que les projets de cuivre sont admissibles comme prévu); et un changement à l'impôt minimum de remplacement pour s'assurer que le CIEM continue d'attirer des investisseurs (l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital à 66 % a sapé par inadvertance le crédit d'impôt pour l'exploration minière). Le ministère des Finances a publié des propositions législatives pour ces deux changements, qui ont été annoncées dans l'énoncé économique de l'automne, mais qui n'ont pas été mises en œuvre en raison de l'échec de l'entente de gouvernance entre les libéraux et le NPD. Cet enjeu demeurera prioritaire lors de la reprise des travaux parlementaires en 2025.

Le personnel de l'AMC a également participé activement à de nombreux autres centres d'intérêt, notamment le Plan d'aménagement du Nunavut, l'examen de différents aspects de la Loi sur l'évaluation d'impact (liste de projets, ententes de coadministration avec les Autochtones), la Loi sur les pêches et les consultations de suivi de l'examen de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. L'AMC a également continué de collaborer avec Environnement et Changement



Pierre Gratton,
President and CEO

climatique Canada à l'égard des règlements sur le retour d'eau des sables bitumineux et les effluents de charbon, qui progressent péniblement lentement.

L'initiative TSM a continué d'évoluer avec un changement majeur à son modèle de gouvernance dans la relation entre le GCCI et le conseil d'administration de l'AMC. Depuis 20 ans, le GCCI agit à titre consultatif, bien que le conseil d'administration de l'AMC ait toujours accepté ses conseils et y ait donné suite. Néanmoins, les clients, les investisseurs et d'autres personnes s'attendent de plus en plus à ce que les normes soient régies par de multiples intervenants. Par conséquent, le conseil d'administration de l'AMC a voté en faveur d'une modification de l'initiative TSM qui nécessitera dorénavant le soutien et

l'approbation officiels du conseil d'administration de l'AMC et du GCCI. Ce modèle décisionnel novateur a été bien accueilli par les clients et les investisseurs et renforce l'acceptation de l'initiative TSM en tant que norme de premier plan.

D'importants progrès ont été réalisés à l'égard de la norme consolidée depuis le mois de juin, notamment une avancée sur un modèle de gouvernance, qui s'était avéré difficile et insaisissable. Après une autre réunion de deux jours avec les deux groupes consultatifs, les partenaires ont été en mesure de présenter une ébauche de norme aux fins de consultation publique suivant l'approbation de chacun des quatre organismes de gouvernance des partenaires. La consultation publique sur la norme a duré deux mois, soit jusqu'au 16 décembre, et près de 5 000 commentaires ont été reçus et consignés. L'AMC et ses partenaires participent également à de nombreux forums et organisent de nombreux webinaires à l'intention des intervenants de l'industrie et d'autres secteurs. Pendant ce temps, l'initiative TSM continue de progresser, avec son adoption par l'Association minière de la Mongolie, en octobre. L'AMC a également reçu la confirmation en octobre que sa demande avait été acceptée comme membre de la communauté du programme ISEAL.

Les réalisations de l'AMC en 2024 sont attribuables aux efforts collectifs de bon nombre de personnes. Notamment les membres du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'équipe de direction de l'initiative TSM, ainsi que les experts de l'industrie, qui offrent leur temps et leur expertise aux groupes de travail et aux comités de l'AMC. De plus, l'Association est fière de compter sur un personnel des plus compétents à Ottawa, reconnu pour son expertise et son professionnalisme par le gouvernement et d'autres associations. Grâce à leurs compétences et à leur expérience, ces personnes produisent des résultats concrets dont profite l'ensemble de l'industrie. Leur travail est fort apprécié par le conseil d'administration et les membres de l'AMC.

Pour obtenir de plus amples détails sur les sujets abordés dans le présent message et les autres aspects du travail de l'AMC, nous vous invitons à lire le rapport annuel en entier.

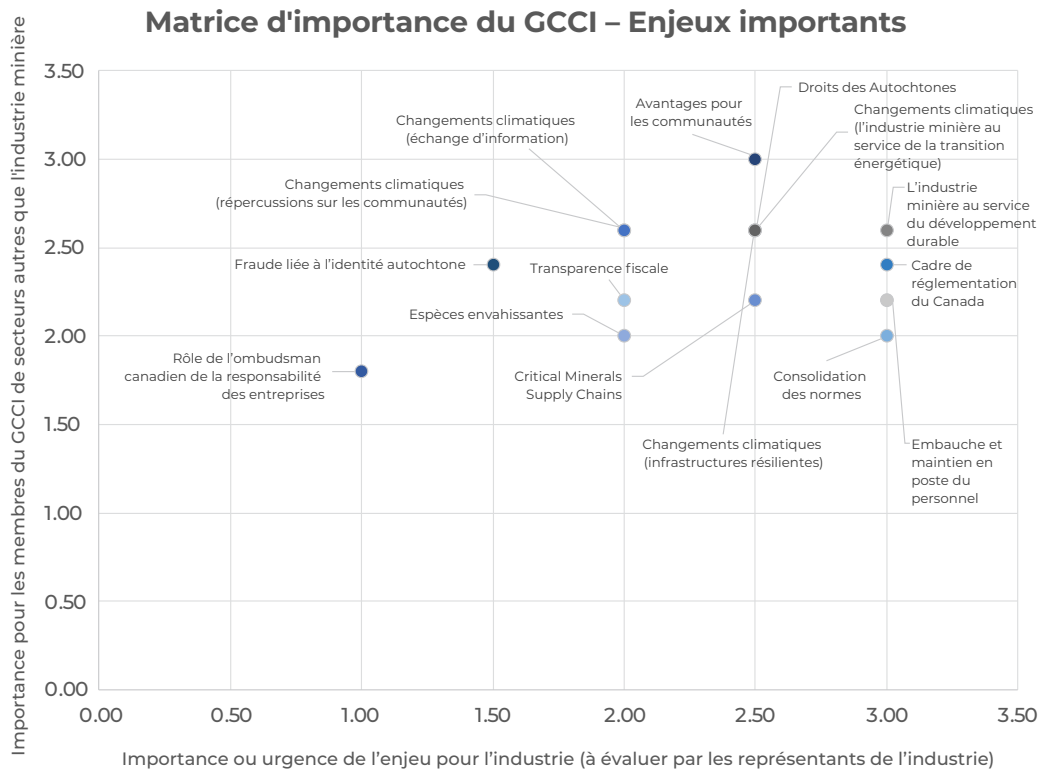
COMMUNIQUÉ ANNUEL 2024 DU GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

Groupe consultatif des communautés d'intérêts pour l'initiative Vers le développement minier durable

Créé en 2004, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCI) assure la gouvernance et la supervision de la norme de déclaration de l'initiative Vers le développement minier durable (TSM) de l'Association minière du Canada (AMC). Dix-huit personnes représentant les peuples autochtones, des organisations environnementales et de la société civile ainsi que les secteurs du développement économique et communautaire, des finances et de l'investissement, des syndicats, du droit, du développement international et de l'industrie se réunissent deux fois par année en groupe complet et plusieurs fois par année en petits groupes de travail. Le GCCI offre un espace de dialogue sur les enjeux actuels et les sujets d'intérêt émergents pour le secteur minier et ses communautés d'intérêts.

Rétrospective de l'année

En 2024, l'initiative Vers le développement minier durable a célébré son 20e anniversaire. Au fil des ans, le GCCI a joué un rôle de premier plan en suscitant la discussion sur des enjeux cruciaux du secteur minier et en supervisant les efforts visant à faire progresser l'exploitation minière responsable à l'échelle mondiale. En 2024, les communautés d'intérêts ont accordé la priorité aux enjeux suivants : les changements climatiques, l'identité et les droits des peuples autochtones, les retombées pour les communautés, la surveillance réglementaire, la transparence fiscale, les minéraux critiques ainsi que le recrutement et le maintien en poste du personnel.



En 2024, deux changements importants ont été apportés au GCCI en matière de gouvernance. Le premier a été de modifier le [mandat du GCCI de l'initiative TSM](#) pour officialiser le rôle du GCCI en tant qu'organe décisionnel, travaillant de concert avec le conseil d'administration de l'Association minière du Canada. Le deuxième a été l'ajout d'un nouveau siège au sein du GCCI. Alors que l'intérêt pour l'approvisionnement responsable ne cesse de croître, le GCCI a reconnu l'importance d'avoir des utilisateurs en aval au sein du GCCI et a accueilli deux nouveaux membres représentant des clients qui achètent les substances extraites des mines.

Dans le cadre de ses travaux annuels, le GCCI s'est réuni à deux reprises, a effectué deux [examens après vérification](#), a évalué les candidatures pour les prix TSM et a contribué à l'Initiative Norme consolidée relative à l'exploitation minière. L'[Initiative Norme consolidée relative à l'exploitation minière](#) vise à améliorer la transparence et la comparabilité à l'intention des personnes qui font le suivi du rendement en matière d'ESG, ainsi qu'à réduire le fardeau lié à la déclaration pour le personnel chargé de cette responsabilité.

En 2024, l'initiative TSM et Copper Mark ont participé à un projet pilote visant à entreprendre un processus conjoint de vérification des deux normes sur un certain nombre de sites. Le projet comprenait une réunion des fournisseurs de services de vérification avec les communautés d'intérêts et le personnel de l'entreprise dans le cadre du processus de vérification sur place. Le GCCI a pris connaissance des commentaires des communautés d'intérêts participantes et souhaite intégrer les résultats aux améliorations futures du processus TSM.

Chaque année, le GCCI entreprend un processus de renouvellement. À la fin de l'année 2024, les membres du GCCI ont dit au revoir et merci à leurs collègues des secteurs de l'environnement (Graeme Reed) et du développement économique (Daniel McNeely) et ont accueilli leurs remplaçants, Lisa McLaughlin et Devin Naveau. Cette année, Sarah McLean (De Beers) et Carol Plummer (Agnico Eagle) se sont jointes au GCCI pour pourvoir le siège laissé vacant par Alice Wong (Cameco), à qui nous souhaitons une heureuse retraite. Comme nous l'avons mentionné, deux nouveaux sièges ont été ajoutés au GCCI en 2024 pour donner une voix aux clients qui achètent les substances extraites des mines, et le GCCI a accueilli Kai Ammann (BMW) et Sarah Wirtz (Mercedes-Benz).

Intérêt en aval pour une exploitation minière responsable

L'incidence de l'exploitation minière va bien au-delà de la phase d'extraction, et il est essentiel d'intégrer les intérêts et les préoccupations des secteurs en aval pour mettre en œuvre des pratiques minières durables et responsables. Il est indispensable de tenir compte des intérêts en aval pour assurer la durabilité et optimiser la valeur à long terme de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

L'une des principales raisons de tenir compte des intérêts en aval est d'assurer la transparence et la traçabilité dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Compte tenu des pressions croissantes exercées par les consommateurs et la réglementation en matière d'approvisionnement responsable, les industries qui dépendent des matières premières doivent être en mesure de retracer l'origine de leurs minéraux et matières. L'intégration des parties prenantes en aval – comme les fabricants et les concepteurs de produits – aux pratiques minières responsables permet de s'assurer que les matériaux sont obtenus de façon éthique et conformément aux normes environnementales et sociales.

Répondre aux attentes des consommateurs et aux exigences réglementaires

Compte tenu de la demande croissante des consommateurs pour des produits durables et de la pression réglementaire grandissante, les industries qui dépendent des substances extraites des mines doivent s'assurer que leurs chaînes d'approvisionnement respectent des normes sociales et environnementales rigoureuses. Les normes sur l'exploitation minière responsable jouent un rôle essentiel en aidant les industries en aval à répondre à ces attentes et en garantissant que les matériaux qu'elles utilisent sont d'origine éthique et traçables.

Promotion de la durabilité environnementale

En jouant un rôle actif dans l'approvisionnement responsable, les entreprises en aval prennent des mesures pour atténuer les répercussions environnementales associées à l'extraction minière. Il s'agit notamment de promouvoir l'adoption de techniques d'exploitation minière plus propres et plus écoénergétiques, de réduire les déchets et de réduire au minimum la dégradation de l'eau et des terres pendant les procédés d'exploitation minière et d'affinage.

Il est crucial de prendre en compte les intérêts en aval dans les normes d'exploitation minière responsable pour assurer une chaîne d'approvisionnement intégrée, durable et éthique. En mettant de l'avant la transparence, en favorisant la durabilité environnementale, en atténuant les risques liés à la chaîne d'approvisionnement et en s'alignant sur les attentes des consommateurs, les pratiques minières responsables profitent à toutes les industries qui dépendent des substances extraites des mines. Cette approche intégrée vise à favoriser la collaboration et à réduire les risques, tout en réduisant les répercussions environnementales, sociales et économiques négatives. Au bout du compte, en faisant participer les parties prenantes en aval, l'exploitation minière responsable devient une responsabilité partagée, contribuant ainsi à une chaîne de valeur plus durable et résiliente.

Identité autochtone et secteur minier

Au cours des dernières années, la fraude liée à l'identité autochtone est devenue un enjeu important et complexe au Canada, soulevant des préoccupations quant à l'authenticité de revendications autochtones et à l'incidence sur les droits et les communautés autochtones. On parle de fraude liée à l'identité autochtone lorsque des personnes non autochtones prétendent faussement être autochtones, de façon intentionnelle ou non. Des personnes peuvent revendiquer à tort une identité autochtone pour satisfaire à un besoin d'appartenance ou pour obtenir un gain personnel, par exemple pour avoir accès à des ressources économiques, à des fonds de recherche, à des possibilités d'emploi, à des postes honorifiques, à des prix ou à d'autres avantages réservés aux peuples autochtones et à leurs membres.

Lors de la réunion de l'automne 2024, les membres du GCCI représentant les communautés autochtones ont donné un aperçu du sujet afin de permettre aux membres du GCCI de mieux comprendre cet enjeu important et son incidence sur l'industrie minière et les communautés autochtones. Les principaux points sont résumés ci-après.

1. **Droits et identité autochtones :** Les peuples autochtones et leurs collectivités détiennent des droits communautaires précis, qui sont définis à l'échelle locale et internationale. Afin d'éviter toute confusion quant à l'accès à ces droits, il est important de s'appuyer sur une compréhension commune et sur des définitions claires de la terminologie liée à l'identité autochtone (c'est-à-dire Métis, Premières Nations et Inuits). L'identité autochtone va bien au-delà des liens généalogiques ou de l'auto-identification; elle est profondément liée à l'appartenance à une communauté.
2. **Appels à l'action pour le gouvernement et la société :** Les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation à l'intention des gouvernements et de la société prévoient des mesures concrètes visant à offrir des avantages économiques et en matière d'emploi aux peuples autochtones (p. ex., accès prioritaire à des contrats publics ou à des emplois), afin de réparer les torts historiques causés aux collectivités autochtones.
3. **Avantages pour les communautés :** Mining companies are required to engage with and provide benefits to Indigenous communities and normally rely on regulators to identify project-affected Indigenous rights-bearing communities. While companies are hesitant to ask for proof of community affiliation and lean towards inclusivity, this hesitancy can be rectified by working with Indigenous partners to create processes for vetting Indigenous identity claims in hiring and contracting processes.

Conclusion : Changement et engagement à l'égard de l'amélioration continue

Alors que les membres du GCCI font le bilan de la dernière année, le comité est fier du travail accompli pour renforcer la gouvernance du GCCI et officialiser le rôle important que joue ce groupe dans le soutien de l'initiative Vers le développement minier durable. En 2025, les membres du GCCI s'engagent à continuer de faire évoluer les priorités des communautés d'intérêts afin d'intégrer les enjeux actuels liés aux relations entre l'industrie minière et la société, de soulever des préoccupations, de remettre en question certaines hypothèses et de promouvoir le changement.

Plusieurs sujets abordés en 2024 demeureront importants : les droits des peuples autochtones et la réconciliation avec ceux-ci, le rôle du Canada dans l'approvisionnement en métaux, en minéraux et en matériaux nécessaires à la transition vers un avenir vert, et l'importance de maintenir un secteur minier canadien transparent, responsable et inclusif, qui agit comme un moteur de développement durable pour les régions riches en ressources au Canada et ailleurs dans le monde.

En tant que membres du GCCI, nous sommes enthousiastes à l'idée de poursuivre nos travaux.

COMITÉ DE LA FISCALITÉ

Président sortant : Jocelin Paradis, vice-président, Fiscalité, Rio Tinto Canada (pris sa retraite au milieu de 2024)

Présidente actuelle : Johanne Brouillard, directrice générale, Fiscalité, Rio Tinto Canada et Amérique du Sud

Vice-président : Leandro Reis, leader canadien de la Fiscalité dans le secteur des mines et métaux, Deloitte

Le Comité de la fiscalité est chargé des enjeux financiers d'importance nationale, fait pression pour obtenir des modifications fiscales dans le but d'améliorer la compétitivité de l'industrie et sert de réseau pour les membres afin qu'ils diffusent de l'information sur des questions financières et fiscales.

Échanges concernant la politique budgétaire fédérale

Tout au long de 2024, l'AMC a collaboré étroitement avec le Comité de la fiscalité pour collaborer avec le gouvernement fédéral en préconisant des politiques fiscales et financières saines et concurrentielles, et en soulignant l'importance d'un environnement fiscal positif pour la compétitivité du Canada, afin d'attirer de nouveaux investissements dans l'exploitation des minéraux. La plus grande partie de la collaboration et de l'engagement externe du Comité a eu lieu avant le budget fédéral de 2024 du gouvernement du Canada et l'énoncé économique de l'automne 2024, grâce aux soumissions budgétaires de l'AMC et à sa participation aux consultations sur l'avancement des principales priorités des budgets de 2023 et 2024. Ces travaux portaient principalement sur les préoccupations liées à l'admissibilité du crédit d'impôt à l'investissement (CII) dans la fabrication de technologies propres pour les investissements dans des biens destinés à l'obtention de minéraux critiques admissibles. Ils abordaient également l'ajustement du taux d'inclusion des gains en capital dans le budget de 2024, ainsi que les modifications apportées par le budget de 2023 à l'impôt minimum de remplacement (IMR), n'incitent guère à investir dans des actions accréditives.

Mémoire dans le cadre de la consultation du gouvernement du Canada sur le projet de loi relatif au crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres : L'AMC a convoqué une réunion avec des membres du Comité de la fiscalité de l'AMC, le cabinet du ministre et des hauts fonctionnaires du ministère des Finances pour discuter de la mise en œuvre du CII dans la fabrication de technologies propres. La discussion a porté sur les défis auxquels fait face la production canadienne de minéraux critiques, en particulier la baisse des réserves et de la production de métaux communs.

L'AMC a souligné la nécessité d'investissements en amont pour assurer un approvisionnement stable en minéraux et en métaux pour la fabrication de véhicules électriques et de batteries en aval, et pour soutenir les alliés du Canada. Des préoccupations ont été soulevées au sujet de la définition étroite des dépenses admissibles, qui pourrait nuire aux nouveaux investissements. L'AMC a recommandé d'élargir la portée pour inclure les dépenses liées à l'aménagement d'une mine. La réunion a également abordé le seuil d'admissibilité du CII dans la fabrication de technologies propres pour la production de cuivre, recommandant l'harmonisation avec le crédit d'impôt pour l'exploration des minéraux critiques (seuil de 50 %) et soulignant l'importance d'établir un seuil qui encourage l'augmentation de la production de cuivre au Canada.

En collaboration avec le Comité de la fiscalité, l'AMC a préparé et soumis des commentaires et des recommandations dans le cadre du processus de consultation publique sur le projet de loi sur le CII dans la fabrication de technologies propres, en décrivant officiellement les préoccupations soulevées auprès du ministère des Finances.

Présentation du budget de 2024 : L'AMC a demandé au Comité de la fiscalité d'élaborer une présentation associée au processus de consultation prébudgétaire 2024 du gouvernement du Canada. La présentation portait sur l'avancement des initiatives de mise en œuvre de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques et sur l'affectation opportune et appropriée des fonds des budgets 2022 et 2023 afin d'améliorer la position du Canada en tant que destination privilégiée pour la fabrication de matériaux pour batteries. La présentation comprenait des recommandations thématiques à l'appui des priorités suivantes :

- Des mines à la mobilité : Faire du Canada une plaque tournante mondiale de la production de matériaux pour véhicules électriques.
- Amélioration de la prévisibilité et de la rapidité d'obtention des permis : Rationaliser les approbations pour les mines futures et les installations de fabrication de matériaux.
- Renforcer la participation des Autochtones à l'industrie minière.
- Encourager les contributions du secteur privé à la conservation de la nature.
- Renouveler et stabiliser le financement d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) pour le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHIM).

Budget de 2024 : Le 16 avril, le gouvernement a annoncé dans le budget de 2024 des mesures qui ont eu une incidence sur le secteur canadien de l'exploitation minière et de l'exploration minérale, en s'appuyant sur les engagements du budget de 2023, de l'Énoncé économique de l'automne 2023 et de la Stratégie canadienne sur les minéraux critiques. Voici les faits saillants du budget :

- Élargissement du CII dans la fabrication de technologies propres afin de couvrir les investissements dans les propriétés principalement utilisées (50 % ou plus de la valeur de production) pour les minéraux critiques admissibles, en réponse aux préoccupations soulevées par l'AMC.
- Objectif de cinq ans ou moins pour mener à bien l'évaluation d'impact et les processus d'obtention de permis fédéraux, et de deux ans ou moins pour l'obtention de permis de projets non désignés par le gouvernement fédéral. De plus, le gouvernement s'est fixé un objectif de trois ans pour l'examen des projets nucléaires et s'est engagé à collaborer avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire et l'Agence d'évaluation d'impact du Canada pour simplifier les processus et réduire les chevauchements entre les deux organismes.
- Garanties de prêt de 5 milliards de dollars pour soutenir le développement économique des communautés autochtones.
- Financement de 207,6 millions de dollars pour le Programme de stages pratiques pour étudiants afin de créer d'autres occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail.

Le gouvernement confirme la prolongation du crédit d'impôt pour l'exploration minière (CIEM) jusqu'au 31 mars 2025. Toutefois, l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital des sociétés, des fiducies et des particuliers dans le budget a eu des répercussions sur le financement de l'exploration minérale. L'AMC a travaillé en étroite collaboration avec le Comité de la fiscalité et ses collègues du secteur de l'exploration, y compris les membres associés de WCPD et de PearTree, ainsi

qu'avec Finances Canada, pour soulever des préoccupations au sujet de ces changements. L'AMC a également vivement plaidé auprès de divers ministères, dont ISDE, le Bureau du Conseil privé, RNCan et l'Agence canadienne de développement économique du Nord, au sujet des répercussions générales de ces changements sur le secteur de l'exploration. Bien qu'il semblait peu probable que le gouvernement change d'idée à propos de l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital, d'autres options pour atténuer l'impact ont été présentées au ministère des Finances. L'AMC a également démontré les conséquences potentielles pour le secteur si aucune mesure n'était prise.

Énoncé économique de l'automne : Le 16 décembre 2024, l'Énoncé économique de l'automne 2024 a introduit des changements fiscaux et législatifs ciblés qui pourraient avoir une incidence importante sur le secteur des minéraux et des métaux, y compris l'expansion du CII dans la fabrication de technologies propres, des ajustements à l'impôt minimum de remplacement et le lancement du Programme de garantie de prêts aux Autochtones. Bien que l'énoncé ne fournisse pas de nouveaux fonds importants, il réaffirme le rôle du secteur en tant que pilier de la stratégie économique du Canada, avec des réformes réglementaires et des incitatifs à l'investissement visant à faire progresser les objectifs économiques, géopolitiques et carboneutres. De plus, des réformes plus vastes en matière de délivrance de permis visent à accélérer l'approbation des projets et à accroître la certitude des investissements.

Faits saillants de l'Énoncé économique de l'automne 2024 :

1. Expansion du CII dans la fabrication de technologies propres
 - Un correctif législatif élargit l'admissibilité à l'extraction et au traitement des matières polymétalliques, répondant aux préoccupations de l'industrie.
2. Rajustements de l'impôt minimum
 - Préserve le crédit d'impôt pour l'exploration minière (CIEM) en prévenant son érosion due à l'augmentation du taux d'inclusion des gains en capital.
3. Rétablissement de l'incitatif à l'investissement accéléré
 - Rétablit complètement les déductions pour amortissement accéléré pour l'équipement minier et les actifs d'énergie propre (2025-2030).
4. Programme de garantie de prêts aux Autochtones
 - Introduit des garanties de prêt de 5 milliards de dollars pour soutenir les investissements autochtones dans les projets miniers et de ressources.
5. Réforme de l'obtention de permis : « Un projet, une évaluation »
 - Rationalise les examens de projets fédéraux, ce qui réduit le fardeau réglementaire pour l'exploitation minière et le développement des infrastructures.
6. Perspectives commerciales et économiques
 - Souligne les risques liés aux droits de douanes américains et les incertitudes économiques mondiales, soulignant la nécessité d'une mobilisation continue de l'industrie.

Remarque : La prorogation du Parlement, combinée à la course à la chefferie du Parti libéral et à l'incertitude entourant un éventuel déclenchement des élections, a mis en péril le projet de loi de l'Énoncé économique de l'automne et ses engagements. Comme le projet de loi n'avait pas été déposé à la Chambre des communes, sa mise en œuvre demeurerait incertaine. Les mesures clés de l'industrie, y compris les incitatifs fiscaux et les réformes réglementaires, subissent des retards ou des révisions, ce qui nuit à la confiance des investisseurs et à la certitude stratégique du secteur minier. La collaboration continue de l'AMC, en collaboration avec le Comité de la fiscalité, avec les décideurs politiques, est demeurée essentielle pour s'assurer que les priorités du secteur demeurent inscrites au programme législatif.

COMMERCE INTERNATIONAL ET INVESTISSEMENT

L'Association minière du Canada (AMC) s'intéresse et participe aux activités commerciales du gouvernement et s'efforce de promouvoir la libre circulation des échanges commerciaux et des investissements afin d'améliorer la compétitivité internationale de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux.

Le Canada possède l'un des plus importants secteurs miniers au monde. La présence de ses exploitations dans plus de 90 pays élève le niveau de vie et réduit la pauvreté. Le Canada est fier de disposer des meilleures entreprises d'exploration du secteur et d'un marché de capitaux qui regroupe plus de la moitié des sociétés minières cotées en bourse du monde. Le leadership du Canada dans le secteur minier international, combiné à ses approches novatrices et dynamiques, renforce la réputation déjà solide de notre pays en matière d'exploitation minière durable et de conduite commerciale responsable, ouvre la voie à de nouvelles occasions d'accroître les investissements, en particulier dans le secteur des minéraux critiques et améliore l'accès aux marchés des produits, des biens et des services canadiens.

Le secteur des minéraux et des métaux est un moteur important de l'économie canadienne, puisqu'il représentait 4 % (ou 117 milliards de dollars) du PIB national en 2023. Le secteur emploie directement 430 000 personnes et indirectement 274 000 autres, ce qui représente un employé sur 30 au sein de la population active canadienne, tout en soutenant l'un des plus importants secteurs d'approvisionnement au monde. Il est également l'un des principaux employeurs d'Autochtones et a fourni des emplois à plus de 12 000 personnes autochtones en 2023. L'exploitation minière et les activités connexes, tant au pays qu'à l'étranger, génèrent et soutiennent ces avantages économiques canadiens. Par exemple, les exportations canadiennes de minéraux représentaient 21 % (plus de 153 milliards de dollars) de la valeur totale des exportations en 2022. La majeure partie des exportations du Canada, soit 57 % en 2022, étaient destinées aux États-Unis, qui sont de loin notre marché d'exportation le plus important. Le Royaume-Uni (9,2 %), l'Union européenne (7,8 %) et la Chine (7 %) étaient également des destinations d'exportation importantes.

Les actifs miniers canadiens révèlent des renseignements importants sur l'ampleur et la profondeur de la présence mondiale des sociétés canadiennes d'exploitation et d'exploration minière. Au total, 1 396 sociétés d'exploitation et d'exploration minières canadiennes comptaient des actifs miniers canadiens évalués à 336,7 milliards de dollars en 2023, soit une hausse de 6,9 % par rapport à 2022, soit 315 milliards de dollars. Parmi ces entreprises, 761 avaient des actifs miniers canadiens à l'étranger valant 220,4 milliards de dollars, une hausse de 5,0 % par rapport à la valeur de 2022 de 209,8 milliards de dollars. En 2023, les entreprises canadiennes étaient présentes dans 95 pays étrangers, et les actifs miniers à l'étranger représentaient environ les deux tiers de la valeur totale des actifs miniers canadiens.

Une grande partie des investissements à l'appui du secteur sont réalisés sur le marché libre et font l'objet de transactions au Canada. Capitale mondiale du financement minier, la Bourse de Toronto (TSX) et la Bourse de croissance TSX (TSXV) accueillent 40 % des sociétés minières cotées en bourse du monde. Ensemble, ces deux bourses ont mobilisé plus de capitaux propres dans le secteur minier (45 milliards de dollars ou 36 % du total mondial) que toute autre bourse. À la fin de 2023, 1 119 sociétés

minières étaient inscrites à la TSX et à la TSXV, d'une valeur marchande combinée de 517 milliards de dollars et ayant mobilisé 7,6 milliards de dollars en capitaux propres.

Faire progresser le secteur minier canadien : libre-échange et accès aux marchés

Les accords de libre-échange, d'investissement et de taxation sont essentiels pour faciliter le commerce des produits miniers et le flux des investissements. Ces accords réduisent les obstacles, améliorent la transparence et encouragent la coopération, ce qui permet aux entreprises de faire une meilleure concurrence sur les marchés mondiaux. La réduction ou l'élimination des droits de douane accroît la compétitivité des produits minéraux canadiens en mettant les entreprises sur un pied d'égalité en ce qui concerne les coûts et en permettant aux entreprises de se tailler une plus grande part des marchés internationaux.

Les accords d'investissement, en particulier ceux qui comprennent des mécanismes de règlement des différends, permettent aux investisseurs d'avoir une plus grande confiance lorsqu'ils exercent leurs activités dans des pays étrangers. De plus, les dispositions relatives à la mobilité de la main-d'œuvre et à la coopération en matière de réglementation aident les entreprises à accéder aux compétences spécialisées requises pour l'élaboration et l'exploitation de projets, tout en favorisant une mobilisation constructive tout au long des processus complexes d'approbation réglementaire.

Le leadership continu du Canada dans le secteur minier mondial dépend de l'accès à des accords commerciaux et d'investissement modernes et complets qui tiennent compte de l'évolution de la dynamique des marchés internationaux. Ces ententes sont essentielles pour que le secteur demeure concurrentiel dans un environnement mondial en évolution rapide.

La force de l'industrie minière canadienne se reflète également dans ses relations commerciales, où les minéraux et les métaux sont au cœur de nombreux flux commerciaux internationaux. Ces flux sont appuyés par des accords commerciaux stratégiques qui positionnent les produits canadiens de façon concurrentielle sur le marché mondial.

Le succès du Canada dans l'industrie minière est également façonné par les efforts commerciaux plus vastes du gouvernement fédéral, notamment le réseau mondial d'ambassades et de délégués commerciaux, la capacité de financement commercial par l'entremise d'Exportation et développement Canada, ainsi que par une série d'accords de libre-échange et d'accords sur la promotion et la protection des investissements étrangers.

Activités du groupe de travail sur le commerce en 2024

Compte tenu de l'intensification des tensions géopolitiques, des nouveaux différends commerciaux et des tendances croissantes au protectionnisme, l'AMC a mis sur pied un groupe de travail pour étudier les questions commerciales à la fin de 2021. Cette initiative faisait suite à un premier sondage mené auprès des membres de l'AMC au sujet de l'engagement commercial de l'association et de leurs priorités commerciales respectives. Les membres ont indiqué que l'AMC pourrait jouer un rôle plus actif en aidant à comprendre l'incidence directe des négociations commerciales et des irritants sur les sociétés minières et l'économie canadienne en général.

Le Groupe de travail sur le commerce de l'AMC a connu une augmentation importante des activités liées au commerce, y compris des consultations, des réunions et des échanges avec le gouvernement du Canada. Le groupe compte maintenant plus de membres et est plus représentatif de l'ensemble des membres de l'AMC. Compte tenu des tensions commerciales actuelles avec les États-Unis, le Groupe de travail devrait demeurer très actif, et l'AMC continue de participer activement à ces efforts.

En 2024, l'AMC a collaboré avec le Groupe de travail sur le commerce pour soumettre des documents en réponse aux consultations du gouvernement du Canada sur les enjeux suivants :

1. Nouvelles mesures potentielles pour promouvoir et défendre les intérêts du Canada en matière de sécurité économique.
2. Surtaxes potentielles en réponse aux pratiques commerciales déloyales de la Chine dans les secteurs manufacturiers essentiels.
3. Fonctionnement de l'Accord Canada–États-Unis–Mexique.

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Présidente : Allison Merla, conseillère en environnement, Vale

Le Comité de l'environnement examine les lois et les questions environnementales d'ordre général qui touchent l'industrie.

En 2024, le Comité de l'environnement s'est réuni en personne en mai et en septembre, tout en continuant de tenir des réunions mensuelles virtuelles qui portaient en alternance sur des mises à jour du personnel et des présentations de conférenciers invités. Les réunions ont eu lieu conjointement avec le Comité scientifique de l'AMC. Le travail du comité a été bonifié par des groupes de travail. Le groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC s'est concentré sur la mise en œuvre de la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur l'évaluation d'impact* et la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*. Le groupe de travail sur la biodiversité de l'AMC a participé activement aux développements liés à la *Loi sur les espèces en péril*, à la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

Le Comité a poursuivi ses travaux sur la pollution de l'air, le Plan de gestion des produits chimiques, les Recommandations fédérales pour la qualité de l'environnement et l'Inventaire national des rejets de polluants ainsi que la mise en œuvre de version modernisée de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). Il a travaillé avec des fonctionnaires d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), de Santé Canada, de Pêches et Océans Canada, de l'Agence d'évaluation d'impact, du Bureau du Conseil privé (BCP), de Transports Canada et de Ressources naturelles Canada.

Loi sur l'évaluation d'impact (LEI)

Le secteur minier est fortement touché par les lois fédérales en matière d'évaluation. Bien qu'ils soient sous réglementation provinciale, les projets miniers demeurent le secteur dominant parmi ceux qui font l'objet d'études d'impact fédérales.

L'AMC continue de plaider en faveur d'études d'impact fédérales efficaces et efficaces grâce à une amélioration considérable de la coordination avec les provinces et en adoptant une approche axée sur les questions liées aux répercussions sur les compétences fédérales importantes pour la prise de décisions.

Tout au long de 2024, le groupe de travail sur l'examen des lois de l'AMC a surveillé les réactions du gouvernement fédéral à l'avis de la Cour suprême du Canada (CSC) sur la constitutionnalité de la LEI. Dans le cadre de la *Loi d'exécution du budget* de 2024, le gouvernement fédéral a apporté des modifications à la LEI. Ces modifications visaient à harmoniser la Loi avec les directives de la CSC. L'AMC s'est présentée devant le Comité permanent sur l'environnement du Sénat dans le cadre de son étude des modifications en mai 2024. Le témoignage de l'AMC a mis l'accent sur l'expérience du secteur minier en ce qui concerne la LEI et a appelé à des changements systémiques de la mise en œuvre pour s'assurer que les évaluations sont correctement axées sur les effets dans les secteurs de compétence fédérale. La Loi modifiée est entrée en vigueur en juin 2024.

En 2024, l'Agence d'évaluation d'impact a entrepris l'examen quinquennal du *Règlement sur les activités concrètes* (liste de projets). Pour éclairer cet examen et les modifications potentielles de la liste de projets, l'AMC a fourni des commentaires détaillés à l'Agence demandant un rééquilibrage du

règlement pour s'assurer que la liste de projets ne tient compte que des projets susceptibles d'avoir des effets négatifs importants dans les secteurs de compétence fédérale, conformément à l'un des objectifs de l'examen quinquennal. Plus précisément, l'AMC a recommandé que la liste de projets soit modifiée pour augmenter considérablement les seuils de production pour les nouvelles mines et usines et exclure certains projets en particulier, comme ceux concernant des installations existantes, des mines dotées d'installations souterraines entièrement électriques et des agrandissements de mines et d'usines.

L'AMC a également fourni à l'Agence des commentaires en réponse à la consultation publique sur l'élaboration du Règlement sur la coadministration avec les Autochtones, soulignant l'importance de veiller à ce que le règlement soit élaboré de manière à favoriser des processus d'évaluation clairs et prévisibles.

L'AMC collabore depuis 1993 avec des gouvernements et des représentants gouvernementaux à l'évaluation de lois et de règlements fédéraux pour des projets d'envergure et continuera de travailler à l'élaboration d'un cadre efficace à l'avenir.

Loi sur les pêches

Tout au long de 2024, l'AMC a continué de collaborer avec Pêches et Océans Canada (MPO) à la mise en œuvre de la *Loi sur les pêches* de 2019. Bien que certains progrès aient été réalisés en 2023 suite à l'intervention de l'AMC auprès des sous-ministres, aucun nouveau code de pratique ou norme pour les activités courantes n'a été publié en 2024. Le ministère a largement continué à compter sur des examens propres au site pour la plupart des ouvrages, projets et activités à proximité de l'eau, même si bon nombre d'entre eux ont peu ou pas d'incidence sur l'habitat des poissons. L'AMC a donc continué de plaider en faveur de l'élaboration d'outils de conformité pour appuyer la mise en œuvre de la Loi et veiller à la disponibilité de ressources adéquates pour les projets complexes qui peuvent avoir une incidence sur les poissons et leur habitat. Ces efforts ont été soutenus par le leadership continu de l'AMC au sein du réseau de l'industrie en vertu de la *Loi sur les pêches*. Le MPO a donc indiqué que d'autres codes de pratique seront publiés aux fins de commentaires en 2025.

Il convient de noter que l'article 92 de la *Loi sur les pêches* exige que la Loi soit examinée par le comité du Sénat, de la Chambre des communes ou des deux chambres tous les cinq ans. Au cours de la deuxième moitié de 2024, l'AMC a mené un travail de prémobilisation autour de cet examen avec des représentants clés du MPO et des membres du Comité permanent des pêches et des océans de la Chambre des communes (FOPO). Le FOPO a lancé son examen de la Loi à la fin de septembre, suivi d'une série de réunions de témoins en novembre et en décembre. L'AMC a soumis un mémoire individuel et dirigé l'élaboration d'un mémoire réunissant plusieurs associations au Comité avant de comparaître le 25 novembre 2024 pour parler de la nécessité d'améliorer la mise en œuvre, de créer de nouveaux outils de conformité et de procéder à un changement de culture. L'étude du FOPO a été abruptement interrompue sans rapport ni résultat significatif du fait de la prorogation de la première session de la 44^e législature.

Loi sur les eaux navigables canadiennes (LENC)

En 2024, l'AMC a entrepris l'examen quinquennal des dispositions et de l'application de la Loi, comme l'exige la LENC. Les commentaires de l'AMC dans le cadre de l'examen appelaient à l'adoption d'une approche pragmatique afin de déterminer ce qu'est une eau navigable, une modification pour que les décrets d'extinction relèvent du ministre plutôt que du gouverneur en conseil pour les eaux navigables non répertoriées, et une amélioration de l'orientation et de la formation en matière de consultation des Autochtones pour les représentants régionaux. L'AMC continue également d'exiger une coordination interministérielle concernant la collecte d'information et la consultation des Autochtones lorsque plus d'un processus fédéral s'applique.

Loi sur les explosifs

Tout au long de 2024, l'AMC a collaboré avec la Division de la réglementation des explosifs de Ressources naturelles Canada (RNCAN) pour apporter des modifications au *Règlement sur les explosifs* en vertu de la *Loi fédérale sur les explosifs*. Tout au long de ce processus, l'AMC a plaidé pour que RNCAN assure la coordination avec les provinces et les territoires, compte tenu de l'expertise du ministère en matière des opérations souterraines, adopte une approche fondée sur le risque dans le cadre de son examen réglementaire et s'assure que toute modification tient compte des risques actuels pour la sécurité, compte tenu des importantes améliorations apportées à la sécurité au cours des trente dernières années.

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

La mise en œuvre des modifications apportées en 2023 à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) (LCPE) a commencé en 2024. En 2023, le Comité de l'environnement de l'AMC a défini les politiques, les plans et les règlements qui nécessitaient une mobilisation ou une surveillance en 2023, et des groupes de travail des membres intéressés ont été formés pour appuyer l'engagement de l'AMC.

L'un des domaines prioritaires pour l'AMC concernait le cadre de mise en œuvre du droit à un environnement sain. ECCC et Santé Canada ont mené des consultations au sujet d'un document de discussion sur le droit à un environnement sain et ont organisé des séances d'engagement multipartites au début de 2024. Ces séances ont été suivies d'une consultation sur une ébauche du cadre de mise en œuvre du droit à un environnement sain, organisée à la fin de 2024. L'ébauche du cadre s'appuyait en grande partie sur les travaux existants en vertu de la LCPE et intégrait les commentaires de l'AMC sur le document de discussion. Les membres de l'AMC étaient optimistes quant à l'abordabilité du cadre. L'AMC a également participé aux consultations suivantes sur la mise en œuvre de la LCPE, selon des priorités moyennes à faibles :

- Proposition de plan concernant les priorités de gestion des produits chimiques
- Document sur l'approche scientifique - Évaluation préalable et priorisation des substances chimiques : Système automatisé de gestion des priorités de Santé Canada (SAGPrS).
- Ébauche de la stratégie pour remplacer, réduire ou raffiner les essais sur les animaux vertébrés dans le cadre de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) (LCPE)
- Approche proposée pour la liste de surveillance

L'AMC a continué de participer à des discussions intersectorielles et à des consultations multipartites sur divers thèmes à l'étude à la suite de l'examen de la LCPE et dans le cadre de la planification de l'évolution future du Plan de gestion des produits chimiques. Ce travail comprenait la préparation de la prochaine consultation à priorité élevée, prévue en 2025 – le *Règlement sur les substances toxiques présentant le risque le plus élevé* – qui établira les critères en fonction desquelles les substances doivent être ciblées pour une gestion des risques plus agressive, notamment en ce qui concerne le choix de l'interdiction de production, de l'utilisation ou du rejet comme mesure par défaut.

De plus, des exigences importantes relatives à la collecte de renseignements en vertu de la LCPE sont apparues en 2024, notamment les suivantes :

- Le Registre fédéral sur les plastiques, qui exigera que les entreprises qui importent des plastiques au Canada se déclarent en tant que « producteurs » à compter de 2025, et que tous les déchets de plastique produits dans les installations industrielles, institutionnelles et commerciales soient déclarés à compter de 2026.
- Un avis obligatoire de collecte de renseignements en vertu de l'article 71 relatif à 312 substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA).
- Nouvelles exigences en matière de déclaration des SPFA en vertu de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP).

En réponse à ces initiatives coûteuses, l'AMC s'est concentrée sur certains domaines clés et a préconisé la mise en place d'exigences pratiques et gérables liées à des questions et à des résultats stratégiques précis, des délais équitables et souples pour la réponse aux demandes d'information, l'élaboration de documents d'orientation exhaustifs pour assurer la collecte de données de grande qualité et le soutien pour déterminer la forme que devraient prendre des « efforts raisonnables » pour obtenir de l'information auprès des fournisseurs.

Qualité de l'air

L'un des éléments clés du Système de gestion de la qualité de l'air (SGQA) est les Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA) pour certains polluants atmosphériques, élaborées par le Groupe de travail sur l'élaboration et l'examen des NCQAA. En 2024, un examen des NCQAA 2020 sur 24 heures et annuelles pour les particules fines ($PM_{2.5}$), qui seront appliquées en 2030, était un sujet prioritaire pour le groupe de travail. En collaboration avec ses membres et avec le représentant de l'industrie minière au sein du groupe de travail, l'AMC a été en mesure de formuler des commentaires et d'appuyer les recommandations finales du groupe de travail, tout en reconnaissant les responsabilités provinciales et les considérations propres à l'industrie minière.

Loi sur les espèces en péril (LEP)

Tout au long de 2024, le groupe de travail sur la biodiversité de l'AMC a continué de contribuer aux dossiers concernant les espèces en péril, notamment en surveillant les modifications proposées à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP), en publiant des documents de planification de la valorisation et en mettant en œuvre des accords de conservation en vertu de l'article 11. L'AMC s'est employée à promouvoir l'adoption d'une approche plus efficace et coopérative pour les espèces en péril. L'AMC continue d'appuyer l'utilisation des accords de conservation en vertu de l'article 11 comme mécanisme de rétablissement des espèces en péril et favorise une coordination fédérale-provinciale-territoriale.

En 2024, Environnement et Changement climatique Canada a lancé une consultation relative à un décret d'urgence en vertu de l'article 80 de la LEP qui s'appliquerait à trois aires de répartition du caribou boréal au Québec (aires de répartition du caribou de Val-d'Or, de Charlevoix et de Pipmuacan). Malgré la présence importante de l'industrie minière dans l'aire de répartition de Val-d'Or, l'évaluation des menaces imminentes publiée par Environnement et Changement climatique Canada n'a pas permis d'établir que l'exploitation minière constitue une des menaces principales auxquelles les caribous sont confrontés. Les activités minières à Val-d'Or et dans ses environs sont responsables d'environ 2 % des perturbations dans cette aire de répartition. À Charlevoix et Pipmuacan, les activités minières représentent moins de 1 % des perturbations. L'AMC a participé au processus de consultation en fournissant de l'information sur le secteur minier dans ce domaine, ainsi que sur les répercussions potentielles d'un arrêté sur les activités minières existantes et proposées.

Stratégie nationale pour la biodiversité

En décembre 2022, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (CMBKM) a été finalisé lors de la COP15 à Montréal. Ce cadre présente un certain nombre d'objectifs et de cibles mondiaux ambitieux pour la biodiversité. En juillet 2024, le gouvernement fédéral a publié sa stratégie nationale en réponse au Cadre mondial de la biodiversité. Avant la publication de la stratégie, l'AMC a fourni à Environnement et Changement climatique Canada des commentaires détaillés appelant à une meilleure coordination entre les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral en soutien à une stratégie efficace.

Oiseaux migrants

Le groupe de travail sur la biodiversité de l'AMC continue de suivre l'évolution de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrants* et du *Règlement sur les oiseaux migrants* (ROM). En 2024, l'AMC a rencontré Environnement et Changement climatique Canada pour discuter des apprentissages tirés des premières années de mise en œuvre de la version modernisée du ROM.

Agence canadienne de l'eau

En octobre 2024, l'Agence canadienne de l'eau (ACE) a été officiellement lancée en tant qu'organisme autonome relevant du portefeuille du ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Son mandat consiste à améliorer la gestion de l'eau douce au Canada en assurant un leadership, une collaboration efficace à l'échelle fédérale et une coordination et une collaboration améliorées avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones afin de relever les défis et de saisir les possibilités transfrontalières liés à l'eau douce.

Les principales priorités de l'Agence comprennent la revue de la *Loi sur l'eau du Canada* et l'élaboration d'une Stratégie nationale en matière de données sur l'eau douce. Les travaux sur la Stratégie en matière de données ont progressé en 2024, notamment dans le cadre de consultations relatives à un cadre pour l'élaboration d'une Stratégie nationale en matière de données sur l'eau douce. L'AMC a formulé des commentaires sur le document, en soulignant le caractère exhaustif des données recueillies dans le cadre des programmes existants (p. ex., le REMMMD) et de partenariats communautaires, ainsi que le rôle clé que joue l'industrie dans la gestion des données et l'assurance de la qualité. Un document de discussion sur la revue de la *Loi sur les eaux du Canada* est prévu en 2025.

Fermeture

En septembre 2024, l'AMC, en partenariat avec Rio Tinto, a organisé un atelier d'une demi-journée sur la marge de la réunion d'automne du comité sur l'environnement et la science. L'atelier a mis en lumière les principales leçons tirées du plan de fermeture de la mine Diavik de Rio Tinto et du programme de contrôle institutionnel (PCI) de la Saskatchewan, y compris l'expérience directe tirée du programme Orano.

À la suite de cet atelier, une réunion de suivi a eu lieu avec un sous-groupe de membres intéressés afin d'explorer les possibilités de collaboration des membres sur les questions liées à la fermeture de mine. Au cours de cette réunion, les participants ont convenu qu'un groupe de travail sur la fermeture, sous l'égide du comité sur l'environnement et la science de l'AMC, devrait être mis sur pied à titre de communauté de pratique afin de faciliter le dialogue et les échanges entre les membres sur les principaux enjeux liés à la fermeture.

Comités de consultation

Le personnel de l'AMC et des représentants des sociétés membres participent à plusieurs organismes de consultation dans le cadre des travaux susmentionnés. Dans certains cas, ils agissent à titre individuel plutôt qu'à titre de représentants officiels de l'AMC.

- Conseil consultatif du ministre sur l'évaluation d'impact
- Comité consultatif sur la nature
- Groupe consultatif canadien sur l'environnement sur l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne
- Consortium national du savoir sur le caribou boréal
- Groupe de travail sur la bourse de la conservation
- Groupe de travail sur l'Inventaire national des rejets de polluants
- Groupe de travail consultatif sur le Règlement sur les urgences environnementales
- Comité miroir du Conseil canadien des normes pour la norme ISO/TC 331 (Biodiversité)

COMITÉ DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES

Présidente : Krista Maydew, vice-présidente, affaires externes, IAMGOLD

Le Comité des relations avec les Autochtones a pour mandat de relever et d'évaluer des renseignements en vue de fournir des conseils éclairés au conseil d'administration de l'AMC dans le but d'établir et de renforcer les relations entre les peuples autochtones et l'industrie minière au Canada.

En juin 2024, le Comité des relations avec les Autochtones s'est réuni en personne. Plusieurs réunions virtuelles ont aussi eu lieu tout au long de l'année. Le comité s'est penché sur un éventail d'enjeux liés à la participation des Autochtones dans le secteur minier.

Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

En 2021, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (DNUDPA) est entrée en vigueur. L'une des principales obligations du gouvernement fédéral en vertu de la Loi est qu'il doit élaborer un plan d'action fédéral pour la DNUDPA en collaboration avec les peuples autochtones. Le plan d'action achevé a été publié en juin 2023. Le comité continue de surveiller la mise en œuvre du plan d'action et a collaboré tout au long de l'année avec Ressources naturelles Canada pour élaborer des mesures qui recoupent le développement minier, en particulier des mesures liées au consentement préalable, libre et informé et au partage des avantages.

En 2024, le Comité s'est également réuni avec Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour une séance d'information sur la mise en œuvre de la mesure no 68 du plan d'action qui vise à renforcer la participation des peuples autochtones à la prise de décisions grâce à l'élaboration d'ententes de consultation, à l'élaboration conjointe de renseignements sur les droits ancestraux et issus de traités et à la création d'un organisme consultatif autochtone permanent.

L'AMC continuera d'accueillir favorablement les occasions de participer à la mise en œuvre continue du plan d'action ainsi qu'à d'autres aspects de la DNUDPA. Le secteur minier, qui joue un rôle important dans le processus de réconciliation, est bien placé pour contribuer de façon significative aux discussions sur le développement économique et les processus de consultation réglementaire. L'AMC a également démontré qu'elle collaborait de manière constructive avec les décideurs, les organisations autochtones et les organisations non gouvernementales pour faire avancer les politiques publiques.

Cadre national de partage des avantages

Le Comité des relations avec les Autochtones continue de suivre les développements liés à l'engagement du gouvernement fédéral d'établir un cadre national de partage des avantages pour s'assurer que les peuples autochtones profitent de l'exploitation des ressources naturelles sur leurs territoires. En 2024, le volet phare du cadre a été lancé avec la mise en place du Programme de garantie de prêts aux Autochtones. L'AMC continue de plaider en faveur d'une approche souple de l'administration de la garantie de prêt qui aide les communautés autochtones intéressées à profiter d'occasions d'investissement conséquentes dans le secteur minier, au-delà de la propriété directe d'une mine.

Autres activités du Comité

Le Comité des relations avec les Autochtones est un forum qui permet aux membres de l'AMC d'échanger sur les pratiques exemplaires liées à la participation des Autochtones aux activités minières. En 2023, le Comité a échangé de l'information et des leçons apprises sur une variété d'enjeux et de sujets, notamment :

- La mise en œuvre du *protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités de l'initiative TSM*
- La participation des Autochtones à l'industrie minière
- La progression de la réconciliation
- La célébration de la Journée nationale des peuples autochtones et la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation
- La sensibilisation aux cultures autochtones et leur inclusion
- Les processus de consultation réglementaire
- Les pratiques exemplaires en matière de partage des avantages
- Le bien-être des communautés et l'industrie minière

L'AMC continue, grâce à des dons annuels, de soutenir Indspire, un organisme de bienfaisance dirigé par des Autochtones qui améliore les possibilités d'éducation pour les étudiants métis, inuits et des Premières Nations grâce à diverses initiatives.

COMITÉ DE L'ÉNERGIE ET GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Président : Kristin Bruce-Welsch, gestionnaire, Changements climatiques – Sécurité, santé, environnement et relations réglementaires et de qualité, Corporation Cameco

Le Comité de l'énergie et le Groupe de travail sur les changements climatiques font la promotion du rendement global des émissions et de la gestion de l'énergie.

Le Comité de l'énergie et le Groupe de travail sur les changements climatiques ont eu une année chargée en 2024, ponctuée de consultations sur un éventail de politiques, de mécanismes, de règlements et de lois sur les changements climatiques.

Le Règlement sur l'électricité propre (REP)

Tout au long de 2024, l'AMC a collaboré avec le Comité de l'énergie et le Groupe de travail sur les changements climatiques sur le Règlement sur l'électricité propre, qui est au cœur de la transition du Canada vers un réseau électrique carboneutre. L'AMC a soumis plusieurs soumissions et a collaboré avec Électricité Canada pour plaider en faveur des besoins propres au secteur, soulignant l'importance d'une réglementation pratique, souple et abordable.

La défense des intérêts de l'AMC a porté sur les priorités clés suivantes :

1. *Abordabilité de l'électricité* : Comme les coûts énergétiques demeurent la troisième dépense d'exploitation en importance pour les exploitations minières au Canada, l'AMC souligne la nécessité d'une électricité propre et concurrentielle pour maintenir la compétitivité et attirer les investissements à long terme du secteur privé nécessaires à l'atteinte des objectifs climatiques nationaux.
2. *Viabilité technologique* : L'AMC a exhorté le gouvernement fédéral à accroître son ambition et son soutien pour accélérer la commercialisation de technologies sans émissions comme les petits réacteurs modulaires (PRM), l'hydrogène, le captage, l'utilisation et le stockage du carbone (CUSC) et le stockage de l'énergie. Bien que le Canada ait mis de l'avant les feuilles de route connexes et instauré des crédits d'impôt et du financement de la décarbonisation, l'AMC continue de souligner la nécessité d'harmoniser ces efforts avec l'ampleur des mesures d'atténuation des changements climatiques requises.
3. *Autoconsommation et exemptions hors réseau* : L'AMC a plaidé en faveur du maintien des exemptions pour les producteurs qui ne fournissent pas d'électricité au réseau, ainsi que pour les exploitations éloignées et hors réseau avec des solutions de réduction limitées.
4. *Fiabilité du réseau* : L'importance d'une distribution d'électricité sûre et fiable a été un thème récurrent dans les commentaires de l'AMC, d'autant plus que les efforts de modernisation du réseau s'accélèrent.
5. *Cadre de référence du programme d'obligations vertes* : L'AMC a appuyé l'inclusion de l'énergie nucléaire dans le cadre des obligations vertes du gouvernement du Canada, lequel a été pris dans l'énoncé économique de l'automne 2023. La neutralité technologique du cadre est essentielle pour permettre diverses voies de décarbonisation.
6. *Répercussions régionales et équité* : L'AMC a souligné que le Règlement sur l'électricité propre ne touchera pas toutes les régions du pays de façon égale. Les bouquets énergétiques régionaux, la préparation des infrastructures et l'accès à l'électricité propre varient considérablement, ce qui

nécessite des approches personnalisées et des mécanismes de conformité souples pour éviter des répercussions disproportionnées.

Le 16 février 2024, le ministre Guilbeault a publié un rapport « Ce que nous avons entendu » qui résume les commentaires recueillis lors de consultations antérieures. Il décrit les principales améliorations réglementaires appuyées par l'AMC, notamment :

- Passer d'une norme uniforme d'intensité des émissions à des limites annuelles d'émissions propres à chaque unité, ce qui permet aux unités plus propres de fonctionner plus longtemps et de soutenir la fiabilité du réseau.
- Appliquer collectivement un seuil de 25 MW aux unités regroupées dans une même installation.
- Différencier les émissions de cogénération des entreprises de celles exportées vers le réseau, et appliquer des limites uniquement à ce dernier tout en tenant compte de la capacité totale de l'unité pour la couverture.

Le 17 décembre 2024, le gouvernement du Canada a publié la version finale du Règlement sur l'électricité propre, qui intègre plusieurs des recommandations de l'industrie. Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) se concentre maintenant sur le soutien de la mise en œuvre et de la conformité avant les principaux jalons réglementaires. L'AMC continuera de mobiliser ses membres sur les détails du déploiement et de collaborer avec le gouvernement pour s'assurer que le cadre de réglementation demeure viable pour les exploitations minières et soutient les ambitions climatiques plus larges du Canada.

Modifications à la Loi sur la concurrence – Dispositions sur l'écoblanchiment (projet de loi C-59)

En 2024, le Comité de l'énergie et le Groupe de travail sur les changements climatiques a participé activement à la mise en œuvre et aux répercussions des nouvelles dispositions sur l'écoblanchiment de la *Loi sur la concurrence*, présentées dans le cadre du projet de loi C-59, qui a reçu la sanction royale le 20 juin 2024. Les modifications, qui sont entrées en vigueur immédiatement, interdisent aux entreprises de faire des allégations environnementales non fondées et leur imposent le fardeau de la preuve de démontrer leur conformité au moyen d'une « méthodologie reconnue à l'échelle internationale » vague. Ce changement brusque a créé d'importants défis en matière de conformité, ce qui a soulevé des risques juridiques et d'atteinte à la réputation pour les entreprises et a potentiellement découragé les communications légitimes en lien avec l'environnement.

Avec des amendes pouvant atteindre 10 millions de dollars pour non-conformité et la possibilité d'un examen rétroactif, même si l'application privée est retardée d'un an, de nombreuses entreprises ont adopté une approche prudente, réévaluant leurs messages environnementaux en attendant d'autres directives gouvernementales.

Au cours de l'été 2024, le gouvernement du Canada a lancé une consultation publique sur ces modifications. Grâce au solide soutien des membres du comité, l'AMC a soumis des commentaires et des réponses détaillées aux questions de consultation pour souligner les défis pratiques et juridiques posés par les nouvelles exigences. Il est entendu que le Bureau de la concurrence a reçu de nombreux commentaires des intervenants et a publié une approche proposée pour obtenir d'autres commentaires.

Le 23 décembre 2024, le Bureau a lancé une consultation de suivi sur les lignes directrices proposées pour les allégations environnementales. Les lignes directrices provisoires énoncent les nouvelles exigences auxquelles doivent satisfaire les entreprises pour s'assurer que les allégations environnementales sont claires, exactes et vérifiables, y compris l'utilisation d'essais appropriés, la validation par des tiers dans la mesure du possible et le respect des méthodes reconnues. Les commentaires sur l'ébauche des lignes directrices devaient être soumis au plus tard le 28 février 2025.

Modifications au Règlement sur les combustibles propres en vue d'inclure les véhicules électriques miniers sans batterie rechargeable embarquée dans la génération de crédits

En collaboration avec le Groupe de travail sur les changements climatiques, le personnel de l'AMC a soumis une lettre au ministre de l'Environnement et du Changement climatique (ECCC) décrivant ses préoccupations concernant le cadre d'émission de crédits du Règlement sur les combustibles propres (RCP). Plus précisément, l'AMC a proposé d'inclure les véhicules électriques miniers sans batterie rechargeable embarquée afin de les rendre admissibles à un crédit dans la catégorie de conformité 3. Cet ajustement vise à accélérer la décarbonisation en soutenant les efforts du secteur minier et en reconnaissant les avantages environnementaux de ces véhicules.

Les véhicules électriques à traction par caténaire désignent les véhicules électriques miniers sans batterie rechargeable embarquée, comme les trolleybus utilisés dans les villes au Canada. Ces véhicules sont raccordés à une source externe d'électricité, ce qui élimine la consommation de diesel et réduit considérablement les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ils serviront de technologie de transition essentielle en attendant l'adoption de véhicules entièrement électriques.

À l'heure actuelle, le RCP n'englobe pas de telles technologies, car il autorise seulement les véhicules électriques « propulsés par un moteur électrique alimenté en électricité par une batterie rechargeable qui est rechargée à partir d'une source d'électricité externe ». C'est en fait la définition du RCP d'une « borne de recharge » qui place la batterie rechargeable à bord du véhicule. L'AMC demande un réexamen de la ou des définitions.

De plus, le personnel de l'AMC a rencontré le cabinet du ministre d'ECCC ainsi que des représentants du Ministère pour discuter plus en détail de sa demande. Bien que le personnel du cabinet du ministre et les fonctionnaires du Ministère reconnaissent les avantages de cette technologie pour réduire les émissions de GES, il a souligné que la ou les définitions sont inscrites dans la Loi et nécessiteraient la révision des dispositions du RCP. Pour l'instant, il n'est pas question de réviser le Règlement, mais il s'agira d'un domaine à considérer dans le cadre de l'examen réglementaire de 2027. Le processus d'examen réglementaire devrait prendre environ deux ans. Par conséquent, nous envisageons une modification d'ici 2029 ou à un moment où la technologie des VEB serait probablement prête.

Groupe de travail sur la politique climatique de l'industrie et du gouvernement

L'AMC continue de participer au groupe de travail sur la politique climatique de l'industrie et du gouvernement pour discuter des politiques de transition climatique et énergétique avec des collègues de l'industrie et des représentants du gouvernement du Canada au niveau des sous-ministres adjoints (SMA). Des représentants au niveau des SMA d'ECCC, d'ISDE, de Finances Canada, du BCP, de RNCAN, de l'APECA et du ministère des Transports y participent.

Ajustements à la frontière pour le carbone

À mesure que le Canada et d'autres pays s'efforceront de respecter leurs engagements internationaux en matière de climat, les variations dans les approches et les calendriers de mise en œuvre pourraient poser des défis pour une action coordonnée. La façon de traiter les disparités de manière à réduire les émissions de GES tout en atténuant les pressions sur le commerce international et en maintenant la compétitivité mondiale du Canada est une préoccupation importante. L'efficacité des ajustements à la frontière pour le carbone est étudiée comme solution potentielle.

L'énoncé économique de l'automne 2024 décrivait l'approche et la feuille de route proposées par le gouvernement, soulignant que les ajustements à la frontière pour le carbone visent à mettre toutes les entreprises canadiennes responsables sur un pied d'égalité en veillant à ce que les entreprises étrangères qui exportent au Canada tiennent également compte de leurs émissions.

En 2023, l'Union européenne a mis en œuvre son mécanisme d'ajustement carbone aux frontières sur les produits à forte intensité de carbone comme le ciment, l'acier et l'aluminium. Pendant ce temps, les États-Unis ont présenté plusieurs propositions législatives ayant des objectifs similaires. Toutefois, l'approche du prochain gouvernement canadien demeure incertaine, et l'orientation stratégique pourrait changer en fonction du résultat des prochaines élections. En outre, les incertitudes entourant la position d'une administration Trump pourrait continuer d'influencer la politique climatique et commerciale des États-Unis.

Le gouvernement du Canada entend continuer de collaborer avec les principaux secteurs à forte intensité d'émissions exposés aux échanges commerciaux (FIEEEEC) pour évaluer l'intensité des émissions de la production nationale. La mobilisation continue des intervenants explore les mesures possibles pour lutter contre les importations à fortes émissions, y compris les ajustements à la frontière pour le carbone et les normes d'émissions. Le Canada collabore également avec des partenaires internationaux aux vues similaires, comme le G7, l'OMC, l'OCDE et l'AIE, pour atténuer les risques de transfert des émissions de carbone au moyen d'approches bilatérales et multilatérales.

Le Comité de l'énergie et le Groupe de travail sur les changements climatiques doivent notamment tenir compte des limites de la technologie actuelle pour retracer l'intensité carbonique du cycle de vie, de la marginalisation potentielle de l'avantage du Canada en matière d'énergie renouvelable dans les cadres relatifs aux émissions de portée 1 et du recours à des processus incertains de l'OMC pour le règlement des différends commerciaux en l'absence d'accords de libre-échange. De plus, l'AMC souligne l'importance de maintenir les protections pour les secteurs FIEEEEC dans le secteur minier et s'oppose au remplacement de ces protections par des régimes d'ajustement à la frontière pour le carbone.

Énergie nucléaire/petits réacteurs modulaires

Le 12 juin 2024, lors de la réunion du conseil d'administration de l'AMC, Pierre Gratton et John Gorman (ancien président et chef de la direction de l'Association nucléaire canadienne [ANC]) ont signé un protocole d'entente décrivant les principes directeurs qui favorisent la collaboration et la coopération. L'entente vise à promouvoir l'utilisation de l'énergie nucléaire et des petits réacteurs modulaires (PRM) dans le développement minier durable et à assurer une coordination et un alignement efficaces des efforts.

L'ANC et l'AMC préparent un rapport conjoint qui devrait être publié à la fin du printemps 2025 sur les défis et les occasions associés à l'utilisation de l'énergie nucléaire dans l'industrie minière. Le rapport vise à appuyer la prise de décisions éclairées par l'industrie, le gouvernement et les organismes de réglementation. Cette initiative concrétise le protocole d'entente avec des résultats tangibles et reflète l'engagement commun de « faciliter l'échange de connaissances et la collaboration en matière de technologies, de mesures de sécurité et d'innovation afin d'élaborer des pratiques minières plus propres et efficaces grâce à l'intégration de solutions nucléaires et de PRM ».

Le rapport traitera du potentiel du marché, des défis et des occasions liés à l'énergie nucléaire dans l'industrie minière. Il présentera un aperçu général, pas une quantification détaillée du potentiel total du marché. Le rapport ne vise pas à résoudre les défis cernés, mais plutôt à les souligner et à les décrire. Il jette les bases d'une analyse plus détaillée lors des prochaines phases dirigées par l'ANC ou l'AMC.

L'équipe de projet comprend des représentants de l'ANC et de l'AMC, appuyés par un petit groupe de conseillers experts du Comité de l'énergie et du Groupe de travail sur les changements climatiques de l'AMC et du secteur nucléaire. D'autres intervenants, comme Ressources naturelles Canada (RNC) et la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), seront consultés pour obtenir des commentaires au besoin tout au long du projet.

COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD

Président : Poste vacant

Le Comité des affaires du Nord (CAN) contribue à l'instauration d'un contexte fédéral qui est, sur les plans politique, législatif et réglementaire, favorable à la compétitivité des sociétés minières qui exercent leurs activités dans les régions éloignées et nordiques du Canada, et qui facilite la croissance durable de l'industrie minière canadienne.

Compte tenu des tensions géopolitiques actuelles, l'importance stratégique du Nord canadien augmente, particulièrement avec le réchauffement climatique qui devrait ouvrir le passage du Nord-Ouest. La meilleure façon de sécuriser les vastes territoires du Nord est de les occuper. L'exploitation minière offre non seulement des possibilités économiques, mais aussi un moyen de renforcer notre présence dans la région. De plus, comme le Nord abrite de nombreux gisements de minéraux critiques essentiels à la défense, aux semi-conducteurs et aux technologies propres, l'exploitation minière dans le Nord joue un rôle crucial dans l'approvisionnement en matériaux nécessaires pour répondre à cette demande croissante.

Bien que l'industrie minière soit vraiment pancanadienne, avec des exploitations dans l'ensemble du pays, elle est particulièrement importante pour les régions éloignées et le nord du Canada. Principal moteur de développement du secteur privé dans l'Arctique canadien, elle emploie environ 8 500 travailleurs (ce qui représente grossièrement un emploi sur six dans la région). Ces chiffres augmentent lorsqu'on inclut les régions nordiques du Manitoba, de la Saskatchewan, du Québec, de l'Ontario et de Terre-Neuve-et-Labrador.

L'industrie minière est le plus important moteur économique dans le Nord canadien. L'extraction minière, l'exploitation en carrière et l'extraction de pétrole et de gaz représentaient 13 % du PIB du Yukon, 22 % du PIB des Territoires du Nord-Ouest et 43 % du PIB du Nunavut. Les mines exploitées dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut sont les principaux contributeurs du secteur privé à l'économie de chaque territoire.

En 2023, les Territoires du Nord-Ouest comptaient trois mines de diamants en exploitation. Au Nunavut, on comptait trois mines d'or et une mine de fer en exploitation. Le Yukon avait trois mines en exploitation en 2023 : une d'or, une d'argent et une de cuivre. RNCan fait le suivi de 10 grands projets miniers dans le Nord : neuf en phase de planification et un en cours de construction.

Toutes proportions gardées, l'industrie minière emploie le plus grand nombre d'Autochtones canadiens dans le secteur privé, et les territoires affichent le taux le plus élevé d'habitants autochtones de tous les territoires infranationaux au Canada. Au Nunavut, l'Arctic College offre une formation et un programme d'enseignement en lien avec l'industrie minière. L'industrie minière est aussi le partenaire d'affaires privé le plus important des entreprises appartenant à des Autochtones dans le Nord. Elle a contribué au développement de nombreuses entreprises autochtones prospères, dont certaines ont pris de l'expansion et servent aujourd'hui des clients au-delà du secteur minier. Ainsi, encore plus que dans toute autre région au pays, le renforcement des communautés et des populations du Nord fait progresser la réconciliation économique avec les Autochtones.

L'industrie minière a transformé les communautés nordiques et autochtones par la création d'emplois, la formation professionnelle et, dans certains cas, des redevances ou des apports en capital, tout en payant des impôts et des redevances aux gouvernements. Même si ces contributions sont importantes, le potentiel est encore plus grand.

Il est difficile de mener des activités d'exploration, de construction et d'exploitation minières dans les régions nordiques des provinces canadiennes et dans les trois territoires. Le rehaussement de la sensibilisation aux coûts, aux difficultés et aux occasions que représente l'activité minière dans le Nord canadien est une des principales priorités du Comité des affaires du Nord de l'AMC. L'objectif du Comité est de collaborer avec les gouvernements pour faire en sorte que l'industrie minière dispose d'un processus réglementaire d'attribution des permis clair et efficace, et de souligner la nécessité d'investir dans les infrastructures stratégiques.

Développement de l'infrastructure du nord

L'avenir de l'industrie minière canadienne dépend de plus en plus des régions éloignées et nordiques du Canada, mais le manque d'infrastructures dans ces régions pose d'importants défis. En tant que principal producteur mondial de minéraux et de métaux extraits de façon responsable, le Canada a le potentiel de devenir le premier fournisseur mondial de minéraux critiques essentiels à une économie sobre en carbone. Pour atteindre cet objectif, il faudra construire de nouvelles infrastructures, développer des mines dans le Nord et favoriser l'innovation.

Toutefois, les projets miniers au Canada prennent déjà en moyenne de 10 à 15 ans entre la découverte et la production, et les projets nordiques font face à des défis encore plus importants en raison du grave manque d'infrastructures. Le Nord est donc l'une des régions les plus coûteuses au monde pour l'exploitation minière. Pour que le Canada puisse réaliser pleinement son potentiel en tant que chef de file mondial de l'industrie minière, il est essentiel de mettre davantage l'accent sur le développement des infrastructures.

En s'appuyant sur cette plateforme de recherche, l'AMC a plaidé activement en faveur de programmes stratégiques qui aident à réduire le manque d'infrastructures et à rehausser l'attrait des investissements dans le Nord. L'AMC et des partenaires de l'industrie minière ont entrepris de vastes recherches, comme [Corriger les inégalités](#), sur la façon dont les coûts de l'industrie minière dans les régions nordiques et éloignées se comparent à ceux au Sud. Nos recherches indiquent que les coûts de construction d'une mine de métaux précieux ou de métaux communs dans le Nord (hors réseau) sont deux à deux fois et demie plus élevés que si cette même mine était située dans une région centrale, en plus d'être 60 % plus chère à exploiter. Plus important encore, 70 % de cet écart de coûts découle du manque d'infrastructures. Ces coûts accrus réduisent également l'attrait pour les investissements en exploration, qui sont essentiels à la découverte de la prochaine réserve d'activités minières.

L'AMC est satisfaite des annonces du Fonds pour l'infrastructure des minéraux critiques (FIMC) concernant l'aménagement d'infrastructures dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique et au Yukon. Notamment, la canalisation de transport à haute tension de 765 kilomètres proposée, qui reliera le réseau électrique du Yukon au réseau nord-américain en Colombie-Britannique, change la donne pour l'industrie minière de ces régions. En fournissant un approvisionnement en énergie stable et

fiable, ce projet réduira considérablement les coûts d'exploitation et rendra les projets miniers plus viables et durables sur le plan économique. Il permettra d'exploiter le vaste potentiel minéral des régions de la chaîne des Cassiars et de Tanana du Yukon et du Triangle d'or de la Colombie-Britannique, en soutenant la production de minéraux critiques comme le cobalt, le cuivre, le molybdène, le nickel, les métaux du groupe du platine, le tungstène et le zinc. Cette infrastructure améliorée est essentielle pour accélérer le développement de projets miniers, créer des emplois et renforcer la position du Canada en tant que chef de file mondial de l'approvisionnement en minéraux critiques essentiels à la transition vers une économie sobre en carbone.

Bien que ces annonces constituent un excellent départ, il reste encore beaucoup à faire pour combler les lacunes en matière d'infrastructures qui limitent encore le plein potentiel du secteur minier nordique canadien. Le Nord est essentiel à l'atteinte des objectifs du Canada en matière de minéraux critiques et de chaîne de valeur des batteries, d'autant plus qu'une grande partie de la production actuelle de nickel et de cobalt est produite hors réseau. Des investissements stratégiques dans les infrastructures énergétiques, comme les réseaux hydroélectriques de Taltson et de Kivalliq et les technologies émergentes prometteuses comme les petits réacteurs modulaires hors réseau sont tous essentiels pour réduire la dépendance du Nord à l'égard des combustibles fossiles coûteux et polluants. Les infrastructures de communication et de transport sont également essentielles à l'amélioration de la chaîne d'approvisionnement de l'industrie minière et coûtent beaucoup plus cher que celles situées dans des régions moins éloignées.

Plus précisément, le projet de la liaison hydroélectrique et de fibre optique au Kivalliq dirigé par les Inuits offrira des services d'énergie renouvelable et de large bande aux communautés éloignées mal desservies tout en permettant au secteur minier de la région de prospérer. Ce projet offre une occasion unique de décarboniser les collectivités et les industries du Nunavut tout en améliorant la qualité de vie et la connectivité. Les avantages environnementaux et économiques qui en découleront permettront de relever simultanément deux défis urgents.

Sans le développement d'infrastructures stratégiques et créatrices de richesses pour renforcer la compétitivité en matière d'investissements, ces régions et leurs habitants dépendront d'une manière disproportionnée du financement des transferts pour les services de base et la prestation des programmes, souvent avec des normes moins élevées que celles en vigueur au sud du Canada. L'amélioration des infrastructures est non seulement essentielle pour attirer des investissements, mais aussi pour réduire la dépendance à l'égard des combustibles fossiles coûteux et plus polluants et favoriser une croissance économique durable. Il est nécessaire d'améliorer la cohésion stratégique dans les domaines des minéraux critiques, du climat, de la réconciliation avec les peuples autochtones et des technologies propres pour s'assurer que la prospérité que l'industrie minière a apportée au Nord canadien et que le rôle qu'a à jouer le Nord dans le futur pour le Canada ne sont pas compromis. Le développement des infrastructures, l'amélioration des processus d'évaluation d'impact et de réglementation et le soutien accru aux activités dans le Nord contribueront grandement à bien positionner notre industrie pour fournir les minéraux et les métaux nécessaires au Canada et partout dans le monde.

Cadre stratégique pour l'arctique et le nord

L'AMC appuie depuis longtemps l'adoption, par le gouvernement, d'un nouveau Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord (CSAN), une initiative qui, si elle est mise en œuvre, comblera une lacune importante en matière de politique à l'échelle fédérale et visera à réduire les écarts considérables dans la qualité de vie entre les populations du Nord et du Sud, y compris les communautés autochtones.

Après plusieurs années d'échanges avec les différents ordres de gouvernement, l'AMC s'est réjouie de constater, au moment de sa publication, que le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord reconnaît à quel point la réduction des écarts en matière d'infrastructure est essentielle pour atteindre les objectifs sociaux et économiques du but n° 2, lequel met l'accent sur l'infrastructure stratégique. Elle a également été satisfaite du fait que l'accent soit mis sur l'importance d'optimiser le développement des ressources, y compris dans les secteurs minier et énergétique, comme fondement sur lequel des économies locales et régionales solides, durables, diversifiées et inclusives peuvent être bâties.

Malheureusement, les travaux associés au Cadre ont été retardés en raison de la COVID-19 et n'ont pas repris.

Changements climatiques et énergie

Depuis longtemps, les coûts énergétiques élevés dans le Nord incitent fortement la société à optimiser le rendement énergétique et du carburant, mais les données laissent supposer que la réputée production énergétique facile est chose du passé et que, à moins d'une percée technologique, les avancées seront désormais graduelles. De plus, le recours à d'autres sources d'énergie dans les régions nordiques et éloignées du Canada est limité et tributaire de l'emplacement géographique. L'infrastructure déficitaire et les technologies disponibles ne permettent pas de remplacer le diesel (et d'éliminer les émissions connexes) dans les délais prescrits et selon les modalités demandées, de sorte que les entreprises assument presque à elles seules les frais associés au carbone.

Dans tous les contextes de consultation liés aux politiques et aux règlements sur les changements climatiques, le fait de s'assurer que la sensibilité aux opérations hors réseau dans les régions éloignées et nordiques est comprise et prise en compte est un élément fondamental de la collaboration de l'AMC avec les décideurs, tout comme la défense de la reconnaissance des exploitations minières hors réseau dans les programmes gouvernementaux. Il est nécessaire d'améliorer la cohésion stratégique dans les domaines des minéraux critiques, du climat, de la réconciliation avec les peuples autochtones et des technologies propres pour s'assurer que la prospérité que l'industrie minière a apportée au Nord canadien, et que le rôle qu'a à jouer le Nord dans le futur pour le Canada, ne sont pas compromis.

Plan d'aménagement du territoire du Nunavut

En juin 2023, la Commission d'aménagement du Nunavut (CAN) a publié un Plan d'aménagement du territoire recommandé du Nunavut (PATRN), qui est maintenant examiné par les signataires de l'Accord du Nunavut (Canada, Nunavut et Nunavut Tunngavik Inc.). Bien que le PATRN reconnaisse le rôle de l'industrie minière au Nunavut et s'engage à concilier les intérêts sociaux, environnementaux et économiques, des problèmes sont toujours présents en ce qui concerne l'approche adoptée pour traiter les zones où les droits miniers existants et les activités auxiliaires proposées chevauchent les zones à usage limité proposées. En étroite collaboration avec la Chambre des mines des Territoires du

Nord-Ouest et du Nunavut, l'AMC a élaboré des recommandations constructives qui renforceraient l'approche du plan à l'égard des droits existants et offriraient une voie à suivre pour les projets réalisés au Nunavut. En 2024, l'AMC a mobilisé des membres du Comité des affaires du Nord dans le cadre de projets et d'activités au Nunavut et a organisé plusieurs réunions avec de hauts fonctionnaires des principaux ministères fédéraux pour discuter du PATRN.

COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE (RSI)

Présidente : Monica Moretto, vice-présidente, durabilité sociale, diversité et inclusion, Pan American Silver

Vice-président : Simon Jimenez, conseiller en chef, Droits de la personne et performance sociale, Rio Tinto

Le mandat du Comité de la responsabilité sociale internationale est d'examiner les questions internationales qui ont des répercussions sur les intérêts des membres, de relever les problèmes émergents, de définir les priorités et d'élaborer des recommandations et des stratégies d'orientation pour le conseil d'administration de l'AMC.

Politiques fédérales relatives à l'industrie minière canadienne à l'étranger

Initiatives fédérales en matière de transparence de la chaîne d'approvisionnement

L'AMC a poursuivi son engagement auprès du gouvernement fédéral, en fournissant des commentaires pour améliorer et clarifier les exigences concernant les rapports annuels prévues par la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, entrée en vigueur en mai 2023. Cette loi établit un régime de déclaration annuelle obligatoire selon lequel les entreprises canadiennes (qui répondent aux critères d'entité déclarante, tous secteurs confondus) doivent évaluer leurs chaînes d'approvisionnement et décrire les mesures prises pour éradiquer le travail forcé ou le travail des enfants.

Loi sur la diligence raisonnable en matière de droits de la personne

L'AMC, en partenariat avec d'autres secteurs, a continué de discuter avec le gouvernement fédéral de son projet de loi visant à élargir la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants* afin et à y inclure des mesures obligatoires de diligence raisonnable en matière de droits de la personne. Aucune loi n'a été déposée en 2024. Nous continuerons de participer de manière constructive sur ce sujet important en 2025.

Participation de l'AMC à l'élaboration d'une norme de CRE pour le Canada

L'élaboration d'une norme nationale volontaire sur le devoir de diligence dans le domaine des droits de la personne a constitué un élément clé de la stratégie de conduite responsable des entreprises (CRE) d'Affaires mondiales Canada (AMC), renouvelée en 2022. Le processus est géré par l'Office des normes générales du Canada et le personnel de l'AMC y participe, y compris à titre de vice-président du comité technique. Les travaux sur la norme se poursuivent en 2025.

Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE)

L'année 2024 marque le départ de Sheri Meyerhoffer de son poste d'ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises après la fin de son mandat de 5 ans et la nomination de Masud Husain à titre d'ombudsman intérimaire. Cette nomination a coïncidé avec la mise en service d'un examen des mandats de l'OCRE dirigé par AMC, dont les résultats n'avaient pas été publiés à la fin de 2024.

Dialogue avec la communauté financière

Les échanges réguliers avec les investisseurs permettent aux membres de l'AMC d'obtenir des renseignements précieux sur la réputation de l'industrie au sein de la communauté financière, et d'échanger sur les tendances, les défis et les occasions qui profitent à tous.

En 2024, avec le soutien de notre partenaire Millani, l'AMC a continué d'organiser son dialogue annuel avec les investisseurs. Deux événements ont eu lieu : le premier à Vancouver à la fin du mois de mai en marge de la conférence de l'Association pour l'investissement responsable et le second, à Toronto, parallèlement à la conférence sur les principes pour l'investissement responsable, une conférence internationale des investisseurs. Le dialogue à Vancouver était axé sur la double matérialité¹ dans les rapports, offrant à l'AMC et à ses membres l'occasion de démontrer l'innovation et l'amélioration continue du secteur en matière de pratiques de divulgation, ainsi que le processus d'élaboration de ces pratiques. [Une étude récente de Millani](#) montre que le secteur minier a adopté cette approche de divulgation beaucoup plus rapidement que la plupart des autres secteurs. L'événement de Toronto a également mis en valeur le secteur minier canadien comme un élément-clé de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone auprès d'investisseurs mondiaux.

¹ La double matérialité évalue les enjeux liés à la durabilité à la fois sous l'angle de leur impact et sous celui de leur importance financière.

CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

Directeur général : Ryan Montpellier

Présidente du conseil : Jenine Ellefson, vice-présidente, Ressources humaines, North American Newmont

Vice-présidente du conseil : Sherry Iskander, directrice principale, Centre d'excellence, Traitement et technologie, Rio Tinto

Le Conseil RHIM est la source d'information sur le marché du travail dans l'industrie minière au Canada. Cet organisme sans but lucratif indépendant a pour mission d'orienter la collaboration entre les sociétés d'exploitation et d'exploration minière, les syndicats, les sous-traitants, les établissements d'enseignement, les associations minières et les groupes autochtones. Il cherche également à cerner et à relever les défis du secteur canadien des minéraux et des métaux sur le plan des ressources humaines (RH) et de la main-d'œuvre.

La vision du Conseil RHIM est de bâtir une main-d'œuvre canadienne inclusive, qualifiée et durable de l'industrie minière qui anticipe la volatilité et l'innovation et qui s'y adapte. Pour cela, l'information sur le marché du travail (IMT) propre au secteur, la recherche sur les RH, les normes professionnelles canadiennes, les programmes de reconnaissance professionnelle, les programmes axés sur les compétences essentielles et la préparation au travail sous-tendent l'approche collaborative de l'industrie visant à résoudre les problèmes de main-d'œuvre.

Financé par l'Association minière du Canada, le gouvernement du Canada et les recettes des autres programmes, le Conseil RHIM est régi par un conseil d'administration réunissant 12 personnes, dont six représentants de l'AMC et de ses sociétés membres. Les membres comprennent des représentants d'Agnico Eagle, de Cameco, de Newmont, de Rio Tinto, de Suncor et de Teck. Les autres sièges du conseil d'administration sont occupés par des représentants des syndicats, des entrepreneurs de l'industrie et des établissements d'enseignement postsecondaire. Le Conseil veille à ce que la mission, les valeurs et les activités de l'organisme débouchent sur des résultats tangibles. Le Conseil RHIM rassemble également un réseau de plus de 250 bénévoles qui souhaitent contribuer à ses travaux de recherche et orienter les projets des comités.

Priorités clés

Le nouveau plan stratégique 2025-2029 du Conseil RHIM met l'accent sur la promotion des carrières dans l'industrie minière; la détermination et la correction des lacunes en matière de compétences; l'acquisition de compétences essentielles et préparatoires au travail pour les Autochtones et les groupes sous-représentés; l'offre de nouvelles occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail; la promotion du respect en milieu de travail et de la reconnaissance des compétences et de la formation dans l'ensemble du secteur.

L'industrie minière canadienne fait face à une crise de la main-d'œuvre, alors qu'un resserrement du marché du travail est causé par de nombreux facteurs, notamment : le vieillissement de la main-d'œuvre, une hausse des départs à la retraite et une diminution du nombre de nouveaux venus dans l'industrie; une baisse des effectifs dans les programmes d'études postsecondaires liés au secteur minier (p. ex. : les inscriptions dans les programmes de premier cycle en ingénierie minière ont baissé

de 50 % entre 2012 et 2023); un taux de chômage faible dans le secteur minier; et des difficultés persistantes à attirer et à maintenir en poste les groupes sous-représentés.

Par conséquent, le Conseil RHiM a soumis une proposition sollicitée de 5,5 millions de dollars à Emploi et Développement social Canada (EDSC) dans le cadre du Programme de solutions pour la main-d'œuvre sectorielle. Ce budget qui appuierait plusieurs composantes du plan stratégique du Conseil pendant quatre exercices financiers. La décision d'EDSC quant à la proposition sera prise en 2025.

Faits saillants du programme

Le marché du travail restreint constitue un obstacle de plus en plus important pour les employeurs de l'industrie minière, ce qui entraîne une hausse des coûts de recrutement et des salaires et augmente le débauchage de talents entre les entreprises. De plus, compte tenu de l'évolution des alliances géopolitiques et commerciales, le Canada doit rapidement renforcer sa capacité en matière de minéraux critiques pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses alliés. Le Canada est bien placé pour produire certains de ces minéraux et métaux critiques, mais a besoin d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et mobile pour saisir ces occasions.

Voici une liste des principaux programmes du Conseil RHiM pour soutenir le secteur.

Information sur le marché du travail (IMT) : Le Conseil RHiM produit de l'information sur le marché du travail pour définir les tendances du marché du travail, aider à cerner les déséquilibres de l'offre et de la demande et élaborer de façon proactive des stratégies relatives au marché du travail. Cette information sur le marché du travail de valeur, exploitable et adaptée appuie la prise de décisions et les objectifs stratégiques des intervenants de l'industrie minière, y compris les gouvernements, les employeurs, les communautés et bien d'autres parties prenantes. Le Conseil RHiM procède à une analyse des lacunes de l'offre de main-d'œuvre, des obstacles à la main-d'œuvre et des objectifs en matière de diversité, et élabore des profils professionnels et des profils de compétences de la main-d'œuvre, des outils de planification de carrière et un système d'analyse.

Il convient de noter que le Conseil RHiM a publié de nombreux rapports en 2024 relatifs aux conditions du marché du travail et aux principaux domaines dans lesquels le secteur minier pourrait rencontrer des défis au cours des dix années à venir, notamment les documents sur les sujets suivants : [l'état du marché du travail dans l'industrie minière canadienne en 2024](#); [l'aperçu de l'industrie minière canadienne de 2024](#); [les groupes en quête d'équité dans l'industrie minière canadienne](#); et les articles sur les [ingénieurs miniers/ingénieures minières](#), les [géoscientifiques](#) et les [techniciens/techniciennes en géologie et en minéralogie](#).

Le Conseil RHiM prépare la prochaine version de ses rapports annuels sur les perspectives et l'état du marché du travail. L'équipe d'information sur le marché du travail met également à jour régulièrement les données du [tableau de bord mensuel sur le marché du travail](#) et de l'outil de visualisation des données [d'analyse de la main-d'œuvre du secteur minier canadien](#).

Promotion des carrières dans l'industrie minière et engagement : Pour faire face à cette crise des talents, le Conseil RHiM a élaboré l'initiative [L'industrie minière a besoin de vous](#), qui vise à faire connaître l'industrie minière et son profil et à les mettre en valeur auprès des jeunes, à soutenir les efforts en matière de ressources humaines et à faire de l'industrie minière une carrière de choix pour les étudiants. L'initiative *L'industrie minière a besoin de vous* est régie par le Comité de promotion des carrières du Conseil RHiM, qui est composé d'entreprises et d'autres représentants de l'industrie, du secteur de l'éducation et des jeunes.

En novembre 2024, les membres de l'AMC ont versé 500 000 \$ au Conseil RHiM pour la première année de fonctionnement d'une coalition canadienne quinquennale assurant une *campagne de sensibilisation aux carrières* dans le cadre de « *L'industrie minière a besoin de vous* » afin d'adopter une approche globale au sein du secteur pour résoudre la crise des talents. En outre, l'ACPE a versé 100 000 \$, l'ICM, 31 000 \$ et le World Gold Council, environ 250 000 \$.

Depuis l'obtention du financement, le Conseil RHiM a élaboré un plan de mise en œuvre et une répartition du travail pour la première année qui ont été examinés par le Comité de promotion des carrières. Le Conseil RHiM a également fait appel aux services de l'agence de marketing et de conception Spark*Advocacy pour la mise en œuvre de la campagne. En association avec Spark*, le Conseil RHiM a procédé aux mesures suivantes :

- Sélection de 10 communautés d'intérêts pour la publicité ciblée, dont deux seront utilisées dans le cadre d'un projet pilote au printemps 2025.
- Élaboration d'un document sur les messages de la campagne.
- Définition du matériel de marketing à mettre à jour et à créer, des professions à présenter dans des vidéos de carrière et de tous les événements auxquels participer en 2025.
- Nous avons remanié le site minesetvous.ca pour présenter la nouvelle campagne, dont le lancement a été coordonné pour coïncider avec le projet pilote.
- Poursuite du recrutement d'[ambassadeurs de carrière](#) et mise à jour de la trousse des ambassadeurs, du matériel de formation et des présentations PowerPoint pour assurer l'harmonisation avec la campagne.
- Création d'un modèle de rapport d'étape trimestriel pour rendre compte de la réussite aux bailleurs de fonds.

Le Conseil RHiM a également poursuivi son travail dans le cadre d'un projet de 230 000 \$ avec le gouvernement de l'Alberta visant à évaluer la demande de main-d'œuvre pour les professions essentielles du secteur minier, à étudier les éléments d'attractivité dans le contexte d'un bassin de main-d'œuvre restreint et à élaborer des initiatives de carrière sur mesure pour l'Alberta en s'appuyant sur l'initiative *L'industrie minière a besoin de vous*. Dans le cadre du projet, le Conseil RHiM a organisé un concours vidéo dans les médias sociaux pour les bourses d'études. Le Conseil RHiM a également décerné à deux étudiants de niveau postsecondaire des [bourses J'ai choisi l'industrie minière](#). [L'industrie minière m'a choisi](#), à la fin de 2024.

Normes professionnelles canadiennes (NPC), formation et reconnaissance : [L'ensemble de NPC du Conseil RHiM](#) établit une définition claire et objective des compétences et des connaissances nécessaires aux travailleurs et travailleuses pour l'exécution d'un travail ou d'une profession en

particulier dans l'industrie minière. Les NPC sont mises à jour pour tenir compte de l'évolution de ces compétences découlant des changements relatifs à la technologie, à l'automatisation et aux nouvelles normes environnementales, sociales et de gouvernance. Elles constituent le fondement de la formation du Conseil RHIM et de la reconnaissance des aptitudes et des compétences des travailleurs :

- **[Programme de reconnaissance des acquis de l'industrie minière canadienne \(PRAIMC\) et Normes canadiennes de formation professionnelle \(NCFP\)](#)** : Les NCFP éclaireront l'élaboration et la prestation de la formation normalisées dans l'ensemble de l'industrie. Le PRAIMC reconnaît les employeurs, les établissements d'enseignement et les organismes de formation qui harmonisent leurs programmes de formation avec les NCFP. Treize programmes de formation ont reçu cette reconnaissance.
- **[Le Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne \(PRPIMC\)](#)** : Ce programme permet aux travailleurs de documenter leur formation et leur expérience en fonction des NPC. Plus de 2 000 certifications ont été délivrées dans le cadre de ce programme.
- **[L'Essentiel des mines et Mines de potentiel](#)** : Programmes nationaux de formation sur l'industrie minière validés par l'industrie pour les peuples autochtones, les jeunes, les femmes et les néo-Canadiens afin d'acquérir les compétences, les connaissances et la confiance essentielles pour décrocher un emploi gratifiant dans l'industrie minière. Depuis la création du programme L'Essentiel des mines, plus de 800 apprenants s'y sont inscrits.
- **Perfectionnement des compétences numériques dans l'industrie minière** : Le Conseil RHIM s'est associé à la Table ronde des affaires + de l'enseignement supérieur (TRAES) pour élaborer une norme de formation en littératie numérique pour l'industrie minière ainsi que des résultats et objectifs d'apprentissage en la matière. L'objectif est de permettre à 160 personnes d'obtenir le diplôme en littératie numérique dans l'industrie minière et d'embaucher 120 d'entre elles dans les six mois suivant l'obtention du diplôme.

Mesures de soutien au respect et à l'inclusion en milieu de travail : Le Conseil RHIM élabore et met en œuvre des programmes et des outils axés sur l'action qui contribuent à bâtir une main-d'œuvre canadienne inclusive, diversifiée et durable dans l'industrie minière :

- **[Trousse d'outils en matière d'EDI pour les sociétés minières](#)** : Pour favoriser les changements systémiques et l'innovation, le Conseil RHIM a produit une série de guides, d'outils et de rapports pour aider les sociétés minières à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie d'EDI. La trousse d'outils est fondée sur le protocole pour des milieux de travail équitables, diversifiés et inclusifs de l'initiative TSM de l'AMC.
- **[ENSEMBLE : Le Réseau de la diversité de l'industrie minière](#)** : Un réseau social en ligne gratuit de professionnels qui souhaitent soutenir et favoriser la diversité et l'inclusion dans l'industrie minière canadienne.
- **[Modules d'apprentissage en ligne](#)** : Le module « Pour une équité entre les genres dans l'industrie minière » et ceux sur les préjugés, la discrimination systémique, la lutte contre le racisme et la sensibilisation interculturelle, y compris la sensibilisation aux cultures autochtones, soutiennent la sensibilisation à la diversité des genres ainsi que l'équité entre les genres et l'inclusion en milieu de travail; améliorent la sensibilisation et font progresser l'inclusion, l'équité, la lutte contre le racisme et les efforts de réconciliation. **L'AMC exige que l'ensemble de son personnel suive la formation de sensibilisation aux cultures autochtones**, et on constate toujours une large utilisation des modules d'apprentissage en ligne par les intervenants de l'industrie :

- Formation « Pour une équité entre les genres dans l'industrie minière » : plus de 4 500 inscriptions
 - Formation sur la sensibilisation interculturelle : plus de 4 500 inscriptions
 - Formation de sensibilisation aux cultures autochtones : près de 4 000 inscriptions
- **Milieus de travail sécuritaires pour tous** : En 2021, le ministère de la Justice a versé près de 400 000 \$ au Conseil RHiM pour un projet de trois ans, ayant pris fin le 31 mars 2024, qui visait à aider les entreprises œuvrant dans les domaines de l'exploitation minière et de l'exploration minérale à approfondir leurs connaissances sur le harcèlement sexuel en milieu de travail et à y remédier. Ce programme a notamment produit un rapport, une infographie et de multiples documents d'information de nature juridique sur le harcèlement sexuel en milieu de travail.
 - **Changer la culture** : Promouvoir la participation des femmes et la prospérité dans l'industrie minière – Le Conseil RHiM a reçu un financement de plus de 700 000 \$ de Femmes et Égalité des genres Canada pour mener à bien un projet triennal visant à élaborer une formation et des outils et à accroître la collaboration avec les parties prenantes de l'industrie afin de soutenir la réussite de la mise en œuvre de trois des protocoles de l'initiative Vers le développement minier durable de l'AMC : Milieux de travail équitables, diversifiés et inclusifs; milieux de travail sécuritaires, sains et respectueux; et relations avec les Autochtones et la communauté en général.

Autres programmes stratégiques pour relever les défis du marché du travail

Équiper la relève : Au cours des sept dernières années, dans le cadre du Programme de stages pratiques pour étudiants d'EDSC, le gouvernement du Canada a versé près de 20 millions de dollars au Conseil RHiM pour le projet Équiper la relève, qui contribue à créer des occasions d'apprentissage intégré en milieu de travail pour les étudiants de niveau postsecondaire. Les employeurs qui créent de telles occasions d'apprentissage reçoivent une subvention salariale pouvant atteindre 7 000 \$. Le programme Équiper la relève a été largement adopté par les membres de l'AMC, et plus de 200 sociétés minières, entrepreneurs et fournisseurs y ont participé pour soutenir plus de 2 250 étudiants de niveau postsecondaire depuis sa création. Le Conseil RHiM travaille à l'obtention d'une prolongation de l'entente Équiper la relève pour un montant supplémentaire de 1,8 million de dollars afin d'offrir jusqu'à 240 stages pratiques pour l'exercice 2025-2026.

Programme d'emplois verts : Le Programme de stages en sciences et technologie (PSST) de RNCan a versé 700 000 \$ au Conseil RHiM en 2021 pour le programme d'emplois verts afin d'offrir aux employeurs des subventions salariales pouvant atteindre 32 000 \$ pour aider 25 jeunes à acquérir de l'expérience de travail dans l'industrie minière. Le Conseil RHiM a reçu un financement supplémentaire en 2022 pour offrir 20 autres stages, et 2 millions de dollars en 2023 pour 80 stages répartis entre les exercices 2023-2024 et 2024-2025. Le Conseil RHiM a récemment reçu un financement supplémentaire de 1,4 million de dollars pour offrir 35 stages en 2025-2026.

Pour en savoir plus :

Consultez le site mihhr.ca/fr, minesetvous.ca, ou communiquez avec Ryan Montpellier, directeur général, à rmontpellier@mihhr.ca.

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Président : Dale Austin, gestionnaire des relations gouvernementales, Corporation Cameco

Le Comité des relations publiques conseille et oriente l'AMC sur les questions touchant les relations gouvernementales et la programmation des communications. Il se veut une plateforme canadienne qui permet aux membres de l'AMC d'échanger des pratiques exemplaires concernant les communications et les activités de défense des intérêts des entreprises et des associations.

En 2024, le Comité des relations publiques a joué un rôle important en offrant aux experts en communications et affaires publiques de l'industrie une tribune pour échanger sur les enjeux touchant le secteur, notamment la compétitivité économique, le commerce et les droits de douanes, le développement des minéraux critiques, la mobilisation des Autochtones, la durabilité, les blocages dans la chaîne d'approvisionnement et les pénuries de main-d'œuvre, ainsi que le rôle de l'industrie dans un avenir à faibles émissions de carbone.

Intervention auprès du gouvernement fédéral

En commentant les stratégies, les messages et les documents de l'AMC utilisés pour mobiliser les décideurs fédéraux sur la défense des intérêts touchant le secteur minier canadien, le Comité des relations publiques fournit des perspectives et des renseignements précieux permettant d'améliorer l'ensemble des activités de relations gouvernementales de l'AMC. Il surveille également les développements en matière de politiques, mène des discussions à ce sujet et participe à des activités de défense des intérêts.

L'événement annuel d'envergure de défense des intérêts de l'AMC a eu lieu en personne à Ottawa en novembre. Au cours de l'événement, le personnel, le conseil d'administration et les membres du Comité des relations publiques ont rencontré plus d'une centaine de parlementaires et décideurs du gouvernement fédéral. Les rencontres ont porté sur la nécessité de changer les lois concernant plusieurs crédits d'impôts en lien avec les activités minières, d'établir des processus réglementaires fédéraux clairs, opportuns et efficaces pour les mines existantes et nouvelles, qui sont essentiels à la compétitivité économique du Canada et à l'atteinte de nos objectifs communs en matière de changements climatiques, de minéraux critiques, de réconciliation économique avec les Autochtones et de sécurité de la chaîne d'approvisionnement. De plus, des discussions ont eu lieu sur les défis du marché du travail dans l'industrie minière, les innovations qui ont lieu dans les mines canadiennes et l'incidence positive de l'industrie minière canadienne à l'étranger. Le Comité des relations publiques a participé à cette initiative et contribué aux présentations qui ont été diffusées dans le cadre de cette importante campagne de sensibilisation.

L'engagement de 2024 de l'AMC auprès des décideurs fédéraux a continué de se concentrer sur le soutien du gouvernement fédéral à l'industrie canadienne des minéraux et des métaux avec pour but de saisir les occasions pour le Canada liées aux minéraux critiques, à la résilience de la chaîne d'approvisionnement et à la croissance de la chaîne d'approvisionnement des véhicules électriques à batterie (VEB). L'AMC a souligné les défis liés à l'examen des projets et à l'obtention des permis, une politique habilitante essentielle à la réalisation des ambitions du secteur minier canadien.

Communication des défis et des possibilités de l'industrie minière

En 2024, les efforts de communication de l'AMC ont mis en lumière les engagements du secteur à l'égard de la durabilité, son solide bilan en matière de participation autochtone et les initiatives novatrices de l'industrie. L'AMC a également souligné le rôle important que l'industrie est amenée à jouer dans une économie à faibles émissions de carbone, qui se traduira par une hausse la demande en minéraux et métaux. La course à la mise en valeur des minéraux critiques a été soulignée dans les efforts de communication et de défense des intérêts de l'AMC.

Vers le développement minier durable (TSM)

L'expansion continue de l'initiative TSM demeure un élément important de notre stratégie de sensibilisation du public. Cette orientation cadre avec les priorités du gouvernement et contribue à faire avancer les efforts de défense des intérêts de l'AMC.

Communications numériques et médias sociaux

L'AMC demeure très active sur Twitter et LinkedIn, et comptait plus de 59 000 abonnés en date du 31 décembre 2024 – ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente. Le Comité des relations publiques joue un rôle important en fournissant du contenu et des suggestions sur les médias sociaux, et il est essentiel à la réussite de l'AMC en matière d'engagement social.

En plus d'exploiter les médias sociaux de l'AMC, l'association exploite également les réseaux sociaux associés à l'initiative TSM où elle présente les travaux des membres de l'AMC en matière de durabilité.

Campagne de sensibilisation du public à l'industrie minière canadienne

Depuis 2012, l'AMC produit des campagnes de communication annuelles sur les contributions du secteur minier canadien, principalement auprès des décideurs du gouvernement fédéral à Ottawa, en mettant l'accent sur les médias sociaux. Le Comité des relations publiques joue un rôle essentiel dans ce processus, qu'il s'agisse de proposer des idées de concept ou de peaufiner le message de la campagne.

En 2024, la campagne annuelle de sensibilisation du public de l'AMC a porté sur la course à la production des minéraux critiques nécessaires à la transition vers une économie sobre en carbone, sur le rôle essentiel des matières extraites dans les produits qu'on utilise au quotidien, sur l'engagement de l'industrie en faveur de l'exploitation minière durable et sur les possibilités de développement des minéraux critiques au Canada. Le slogan de l'AMC, *L'industrie minière canadienne : dynamique de fond en comble*, est accompagné d'un [microsite](#) qui met l'accent sur le leadership du Canada en matière d'exploitation minière durable et le rôle que l'industrie peut jouer pour fournir le matériel nécessaire aux technologies dont dépendent les Canadiens et nos alliés. Cette campagne est axée sur la publicité numérique, utilisant des séquences vidéo des membres du Comité des relations publiques, et cible les publics ci-dessous :

- Ministres, députés et sénateurs, personnel politique, fonctionnaires concernés, décideurs et influenceurs, y compris la Tribune de la presse parlementaire;
- Communauté de l'écosystème politique, y compris des organismes représentant le milieu des affaires, des intervenants sectoriels représentant les secteurs de l'extraction, du transport, des finances, de la fabrication et de la technologie, et des groupes politiques influents;

- Ministres provinciaux des Mines, des Finances, des Ressources, de l'Environnement et du Développement économique, ainsi que leur personnel et leurs hauts fonctionnaires;
- Médias d'affaires qui couvrent des enjeux de politique nationale (p. ex., Bloomberg, ROB, Financial Post).

Événements de l'AMC

Le personnel de l'AMC a assisté et participé à des événements locaux et internationaux tout au long de l'année afin de faire la promotion de l'industrie minière canadienne et de souligner les défis et occasions de celle-ci. Le Comité des relations publiques contribue à cerner les principales activités et rencontres où l'AMC pourrait prendre la parole. Pour ce qui est des activités organisées par l'AMC, les membres du Comité y assistent, en font la promotion ou les commanditent à l'occasion. Tout au long de l'année, l'AMC a participé à plusieurs conférences minières à travers le Canada, dont le congrès de l'ACPE et la conférence sur les perspectives minérales. L'AMC joue également un rôle actif dans les événements de l'industrie minière à l'échelle internationale et participe à diverses discussions dans le cadre des congrès Mining Indaba en Afrique, Mines & Money et des partenaires de l'initiative TSM partout dans le monde.

L'AMC a prononcé son allocution phare annuelle devant la Chambre de commerce du Grand Vancouver en septembre 2024. Cette allocution portait sur la nécessité d'accélérer les processus d'approbation et de délivrance des permis, l'occasion que représente la mise en valeur des minéraux critiques pour le Canada, le soutien du public à l'industrie minière et l'importance d'intégrer l'EDI aux normes environnementales, sociales et de gouvernance.

COMITÉ SCIENTIFIQUE – RAPPORT ANNUEL

Président : Kent England, directeur, Changements climatiques, affaires environnementales et génie géoenvironnemental, Corporation Cameco

Le Comité scientifique se concentre principalement sur les enjeux liés aux règlements établis en vertu de la Loi sur les pêches, en particulier le Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants et les projets de règlements sur les mines de charbon et les sables bitumineux. En 2024, le Comité de l'environnement et le Comité scientifique se sont rencontrés deux fois en personne et tous les mois lors de réunions virtuelles.

Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de (REMMMD)

À la fin de l'année 2021, l'AMC a commencé à élaborer un document d'orientation pour aider les entreprises à satisfaire aux exigences du REMMMD concernant les études sur le sélénium dans les tissus des poissons. L'objectif consistait à élaborer une orientation « adaptée à l'objectif » conforme aux exigences spécifiques du REMMMD ainsi qu'aux exigences plus générales du REMMMD en matière d'études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE). Ce processus a été entrepris après qu'ECCC a refusé de collaborer avec l'AMC à l'élaboration de l'orientation. La version définitive du document a été créée et publiée par l'AMC en septembre 2023. Le document est accessible sur le site Web de l'AMC à l'adresse suivante : <https://mining.ca/fr/ressources/guides-manuels/guidance-on-conducting-studies-of-selenium-in-fish-tissue/>.

En juin 2024, ECCC a répondu aux précisions préparées par l'AMC et a affirmé que certaines des recommandations qui y sont formulées « pourraient compromettre la conformité des mines aux exigences du REMMMD si elles sont suivies ». Les exemples cités par ECCC englobent de nombreux domaines abordés par les précisions de l'AMC. L'AMC n'est pas d'accord avec cette observation, et bon nombre des exemples cités dépassent la portée des exigences juridiques du REMMMD. ECCC a également indiqué qu'il travaillait à l'ébauche d'un document d'orientation. Cette ébauche a ensuite été fournie à l'AMC aux fins de présentation de commentaires à la fin de décembre 2024.

En septembre 2024, ECCC a envoyé des lettres aux mines assujetties au REMMMD pour les aviser que ses agents n'examineraient plus les plans d'étude ou les rapports d'interprétation qui lui sont soumis, conformément aux exigences du REMMMD relatives aux études de suivi des effets sur l'environnement (ESEE). L'AMC s'est dite préoccupée par cette situation, soulignant que les représentants d'ECCC examinaient les plans d'étude et les rapports d'interprétation depuis l'introduction des exigences de l'ESEE en 2002 et que les commentaires des représentants d'ECCC se sont révélés utiles.

Projet de Règlement sur les effluents des mines de charbon (REMC)

En janvier 2022, ECCC a présenté un projet mis à jour de règlement de la *Loi sur les pêches* pour les mines de charbon. Ce projet était plus détaillé que les propositions précédentes fournies par ECCC, ce qui s'est avéré positif, car le manque de détails dans les propositions précédentes suscitait des craintes importantes. En mars, l'AMC a soumis des commentaires détaillés sur cette dernière proposition.

En 2023 et en 2024, ECCC a mené une mobilisation bilatérale auprès de différents groupes, dont Ressources Teck. Toutefois, ECCC n'a pas communiqué directement avec l'AMC. ECCC n'a pas fourni de proposition mise à jour ni de mise à jour officielle sur l'état d'avancement de l'élaboration du projet de

règlement. À l'automne 2023, ECCC a avisé l'AMC de son intention de publier le projet de règlement dans la *Gazette du Canada*, Partie I, en juin 2024. En janvier 2024, l'AMC a été avisée que cette mesure a été reportée à l'automne 2024. Plus tard en 2024, l'AMC a été avisée que la mesure avait à nouveau été reportée au printemps 2025.

Proposition de règlement sur les mines de sables bitumineux en vertu de la *Loi sur les pêches*

L'AMC et ses membres qui œuvrent dans le secteur des sables bitumineux militent depuis plus de dix ans en faveur de l'adoption d'un règlement de la *Loi sur les pêches* pour les mines de sables bitumineux. À l'heure actuelle, il n'existe aucune réglementation en la matière, comme c'est le cas pour les mines de métaux et de diamants, et les mines de sables bitumineux ne rejettent pas d'effluents. Toute l'eau est stockée sur place, y compris l'eau provenant de la neige et de la pluie tombant sur les zones contaminées des sites. Bien qu'une certaine quantité d'eau soit réutilisée dans le cadre de la récupération du bitume, le volume stocké dans les mines de sables bitumineux ne cesse d'augmenter. Cette eau est principalement stockée dans les parcs à résidus miniers, et son élimination est une première étape essentielle à la remise en état de ces installations. Des opérations de traitement et d'élimination de l'eau sont nécessaires pour être en mesure de retirer suffisamment d'eau des sites des mines de sables bitumineux afin de faciliter la remise en état et de réaliser les objectifs de fermeture.

L'AMC collabore avec ECCC depuis 2017 sur l'élaboration du règlement. En 2021, ECCC a formé un groupe de travail Couronne-Autochtones (GTCA) pour travailler en collaboration avec les groupes autochtones, et ECCC a continué de travailler avec ce dernier tout au long de 2024. En 2024, cela comprenait une analyse technique de solutions de rechange au rejet de l'eau, aux technologies de traitement de l'eau et d'autres possibilités de politiques. Les sous-groupes du GTCA travaillent également sur plusieurs autres sujets, dont la surveillance de la toxicité et des études de suivi des effets sur l'environnement, ainsi que des possibilités pour une approche réglementaire active.

Le rapport sur les phases 1 et 2 de l'évaluation des solutions de rechange au rejet des eaux a été fourni par ECCC au début de 2024, et les parties prenantes de l'industrie a soumis des commentaires, y compris des questions sur la méthodologie utilisée.

La publication de l'évaluation des solutions de rechange s'appuie sur la version de 2023 d'un document de mobilisation « pour fournir aux parties intéressées une mise à jour des travaux réalisés par le GTCA à ce jour, un aperçu du processus de collaboration établi par le GTCA, et une occasion de fournir un premier retour d'information ». L'AMC a soumis, en collaboration avec ses membres, des commentaires qui comprenaient trois demandes clés :

- de fournir des échéanciers clairs sur les prochaines étapes du processus, y compris les principaux jalons du processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un règlement.
- d'élaborer et mettre en œuvre un plan pour assurer une mobilisation efficace et continue de l'industrie.
- d'entreprendre une étude sur les répercussions et les risques de ne pas autoriser le rejet des eaux traitées des mines de sables bitumineux.

En mai 2024, ECCC a publié un résumé des commentaires sur le document de mobilisation. ECCC s'est engagé à fournir plus de renseignements sur les échéanciers et les jalons. Toutefois, à la fin de 2024,

ils n'avaient pas encore été fournis. À l'automne 2024, l'industrie a collaboré avec le GTCA pour fournir des commentaires techniques sur les travaux en cours sur les solutions de rechange. Il s'agissait du premier échange direct de l'industrie avec le GTCA.

ECCC prévoyait publier un document de travail sur le cadre réglementaire d'un règlement relatif aux effluents des mines de sables bitumineux d'ici la fin de 2024, mais cette publication a été reportée au début de 2025.

En mai 2024, le gouvernement de l'Alberta a mis sur pied un comité directeur pour « examiner toutes les possibilités réalistes pour s'attaquer à la question des eaux et des bassins de décantation des mines de sable bitumineux et suggérer des façons de restaurer les terres en toute sécurité et de veiller à ce que nos voies navigables demeurent propres pour les générations futures ». En septembre, l'AMC a été invitée à faire une présentation au comité directeur, notamment pour présenter son point de vue sur la gestion des résidus et des eaux dans d'autres secteurs miniers. L'AMC a également fourni des réponses à des questions complémentaires du comité directeur.

Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA)

Ressources naturelles Canada (RNCa) a progressivement mis fin à l'INMOA et l'a remplacée par une série d'ateliers annuels réunissant de multiples parties prenantes autour des questions liées aux mines orphelines ou abandonnées (MOA). Le deuxième atelier annuel, qui comprenait deux séances virtuelles d'une demi-journée, a eu lieu en octobre 2024 et a rassemblé environ 150 participants chaque jour. Charles Dumaresq, de l'AMC, était le conférencier principal, et l'atelier portait sur plusieurs sujets, notamment les suivants :

- les pratiques exemplaires de réhabilitation;
- le potentiel et les défis liés à la création de valeur à partir de résidus miniers;
- le potentiel économique de la réhabilitation des MOA;
- les considérations et les approches en matière de sciences et pratiques de nettoyage, de restauration et de réhabilitation;
- le renforcement des capacités, de la confiance et des partenariats de soutien avec les peuples autochtones.

RNCa travaille à la migration des documents d'archives et de l'inventaire de l'INMOA vers un nouveau site Web pour s'assurer que ces renseignements ne sont pas perdus.

Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier (NEDEM)

En plus d'être l'unique bailleur de fonds du Programme NEDEM, l'AMC en préside le comité directeur multilatéral. L'un des principaux projets du Programme NEDEM, mené en collaboration avec l'INAP (International Network for Acid Prevention [réseau international de prévention des acides]), consiste à examiner les répercussions géotechniques des réactions géochimiques dans les résidus miniers et les stériles, ainsi que d'importants sujets émergents pour comprendre les risques associés à la gestion des résidus miniers. L'achèvement de ce projet était prévu pour la fin de 2024, mais a été reporté au début de 2025.

En septembre 2024, la Conférence internationale sur le drainage rocheux acide (CIDRA) s'est tenue à Halifax. C'était la première fois que la CIDRA était accueillie au Canada depuis 2012. La conférence a connu un franc succès, avec environ 450 participants venus du monde entier, près de 150 présentations techniques, des cours de courte durée préalables à la conférence et des sorties éducatives après la conférence. Le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier a parrainé la CIDRA, en utilisant 10 000 \$ de fonds réservés de la CIDRA 2012 pour parrainer des étudiants et leur permettre de participer à la conférence. Cette mesure a notamment bénéficié à deux étudiants de premier cycle très enthousiastes qui n'auraient autrement pas pu y assister. Charles Dumaresq de l'AMC faisait partie du comité d'organisation, a coprésidé une séance technique sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et a également participé aux tables rondes d'ouverture et de clôture de la conférence.

À la fin de novembre, l'atelier sur la lixiviation des métaux et le drainage rocheux acide du NEDEM de la C.-B. aura lieu à Vancouver. Chaque année depuis 1995, on constate la popularité et une forte fréquentation de cet atelier. En 2024, une journée de l'atelier a été consacrée à des présentations et à des panels sur le thème de la réduction du risque global lié aux parcs à résidus miniers. Cette journée de l'atelier du NEDEM de la C.-B. a été organisée par le comité directeur du programme. L'objectif était d'aider les professionnels, ainsi que les parties prenantes et les détenteurs de droits à acquérir une compréhension globale des questions suivantes :

- Comment atténuer le risque global lié aux parcs à résidus miniers?
- Qu'est-ce qui a été fait, et quels ont été les effets de ces mesures?
- Quelles mesures sont encore à prendre et quelles questions doit-on mieux comprendre?

Canadian Ecotoxicity Workshop (CEW)

Le CEW 2024 a eu lieu à Kitchener-Waterloo. L'AMC était commanditaire d'un atelier et a coprésidé une séance sur l'exploitation minière et l'environnement avec un représentant de Canada North Environmental Services, l'un de nos membres associés. La séance comprenait 12 présentations, s'est révélée très populaire et a été bien accueillie. De plus, une séance distincte de 12 présentations sur les minéraux critiques et stratégiques a eu lieu. Il s'agissait de la première séance de ce genre du CEW.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS MINIERS – RAPPORT ANNUEL

Président : Monica Ansah-Sam, directrice, Gouvernance géotechnique mondiale – Vale Base Metals

Réponse de l'AMC à la publication de la *Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers*

Après la publication de la *Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers* en 2020, l'AMC a procédé à une analyse comparative de ses exigences par rapport à celles du *Protocole de gestion des résidus miniers* TSM et à celles de trois autres protocoles pertinents pour la gestion des résidus miniers : le *protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités*, le *protocole d'intendance de l'eau* et le *protocole sur les changements climatiques*, qui traite de l'adaptation aux changements climatiques. À la suite de l'analyse, l'AMC a entrepris un processus en deux phases visant à mettre à jour les exigences de l'initiative TSM pour la gestion des résidus miniers présentées dans le *Protocole de gestion des résidus miniers* et le tableau de conformité, ainsi que les directives fournies dans :

- le Guide de gestion des parcs à résidus miniers (Guide sur les résidus miniers).
- Comment rédiger un manuel d'opération, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux (Guide OES)

Première phase des mises à jour des exigences et des directives pour la gestion des résidus miniers de l'initiative TSM

La première phase des mises à jour avait pour but de combler rapidement les lacunes mineures de l'initiative TSM. Le Guide sur les résidus miniers et le Guide OES ont été mis à jour en 2021, suivis du *Protocole de gestion des résidus miniers* et du tableau de conformité en 2022. Une nouvelle mise à jour du *Protocole de gestion des résidus* a eu lieu en 2023.

En 2023, le *Protocole de gestion des résidus miniers* a fait l'objet d'une nouvelle mise à jour, notamment l'ajout de conditions fondées sur le risque selon lesquelles la fréquence des rapports TSM pourrait être réduite pour les parcs à résidus miniers inactifs, ainsi que les conditions selon lesquelles la fréquence normale des rapports devrait être rétablie.

Deuxième phase des mises à jour des exigences et des directives pour la gestion des résidus miniers de l'initiative TSM

La deuxième phase de mises à jour a été lancée au début de l'année 2023 avec un examen de du Guide sur les résidus miniers. Ce travail a accéléré en 2024. L'objectif de la deuxième phase consiste à favoriser l'amélioration continue des exigences et des directives pour une gestion responsable des résidus miniers de l'initiative TSM, et par conséquent l'amélioration continue de la performance des propriétaires de parcs à résidus miniers. L'harmonisation accrue avec la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers est un objectif secondaire, mais important stratégiquement.

La revue s'appuie sur divers facteurs, notamment les suivants :

- L'analyse des lacunes effectuée par l'AMC après la publication de la Norme en 2020.
- L'expérience en matière de mise en œuvre des exigences et des directives pour la gestion des résidus miniers de l'initiative TSM.
- La participation de l'AMC à l'élaboration du document du Conseil international des mines et métaux (ICMM) intitulé Tailings Management : Good Practice Guide (2021).
- L'évolution des pratiques de gestion des résidus miniers et des pratiques des principaux acteurs.
- L'expérience en matière de mise en œuvre de la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers, y compris par les membres de l'AMC qui sont également membres du Conseil international des mines et métaux.

Les révisions proposées au Guide sur les résidus miniers fourniront une base conceptuelle plus solide pour une approche systématique de la gestion des résidus miniers, des directives améliorées sur la gouvernance et les aspects techniques de la gestion des résidus miniers, et des directives améliorées en matière de participation communautaire en lien avec la gestion des résidus miniers. Les modifications proposées permettront également d'appliquer le Guide sur les résidus miniers de manière plus efficace et plus constructive aux étapes de la planification, de la conception et de la construction initiale des nouveaux parcs à résidus miniers et d'améliorer la prise de décisions pendant ces étapes du cycle de vie.

Plus précisément, les révisions proposées renforceront les directives existantes sur de nombreux aspects du Guide sur les résidus miniers et aborderont d'autres sujets, notamment les suivants :

- L'obligation de rendre compte et la responsabilité.
- Les aspects techniques comme l'évaluation et la gestion des risques, la caractérisation du site, l'évaluation des solutions de rechange, la planification de la fermeture, la conception, la construction, la gestion des eaux, etc.
- Gestion des changements
- Préparation des mesures d'urgence et planification du rétablissement
- Surveillance par une tierce partie

En 2024, des travaux sur le Guide OES ont également été amorcés, bien que les mises à jour du Guide OES ne soient pas aussi exhaustives. Une grande partie du contenu du Guide OES qui constituait un dédoublement de celui du Guide sur les résidus miniers a été supprimée et consolidée dans le Guide sur les résidus miniers. Cette mesure a permis un raccourcissement considérable du contenu du Guide OES. Les révisions porteront principalement sur les sections décrivant l'opération et les activités de surveillance.

Le travail sur le *Protocole de gestion des résidus miniers* et du tableau de conformité commencera en 2025.

L'objectif est de faire approuver les versions à jour du Guide sur les résidus miniers et du Guide OES en novembre 2025, ainsi que les versions à jour du *protocole de gestion des résidus miniers* et du tableau de conformité en mars 2026.

COMITÉ DU TRANSPORT

Le Comité du transport contribue à l'élaboration des politiques, des lois et des règlements fédéraux en matière de transport de minéraux et de métaux afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie minière du Canada.

La force de l'industrie minière canadienne réside dans sa capacité à produire et à transformer des minéraux de manière concurrentielle et à transporter ces produits vers des marchés intérieurs et internationaux ou en provenance de ceux-ci avec efficacité. Les sociétés minières ont besoin d'un réseau de transport fiable pour percer les marchés et rivaliser avec la concurrence sur la scène internationale. C'est particulièrement vrai pour le Canada, qui est le deuxième pays en importance au monde selon la superficie.

Au Canada, l'industrie minière est l'un des plus grands utilisateurs de l'industrie du transport, le plus important groupe de clients industriels des sociétés ferroviaires et un grand utilisateur des ports du pays.

Elle génère environ 50 % des revenus annuels totaux du transport ferroviaire de marchandises, en plus d'être l'industrie la plus importante au pays pour ce qui est du volume expédié par voies ferroviaires et maritimes.

Confiance dans la chaîne d'approvisionnement du Canada

La fiabilité de la chaîne d'approvisionnement nationale est un facteur déterminant des investissements dans l'industrie minière, compte tenu du volume de minéraux et de métaux transportés au Canada. Au cours des dernières années, la fiabilité de la chaîne d'approvisionnement canadienne a beaucoup baissé pour les raisons suivantes :

- Augmentation de la fréquence des défaillances des infrastructures de transport dues à des phénomènes météorologiques extrêmes;
- Tarifs toujours plus excessifs imposés aux expéditeurs ayant recours au service des chemins de fer de classe 1;
- Activités syndicales des travailleurs ferroviaires et portuaires;
- des perturbations civiles sous la forme de blocus ferroviaires.

La fréquence croissante de ces événements inquiète de plus en plus les utilisateurs du réseau de transport canadien, au premier rang desquels les « expéditeurs captifs » du Canada (membres de l'AMC pour la plupart) qui dépendent ou sont « captifs » (sans concurrence) de l'unique chemin de fer de classe 1 qui dessert le site éloigné de leurs installations. Les coalitions de défense des intérêts des expéditeurs, dont l'AMC est membre, continuent la sensibilisation à la dépendance des expéditeurs, aux suppléments carburant du transport ferroviaire et aux revendications des chemins de fer sur les tarifs d'expédition par rail au Canada.

Difficultés persistantes liées à la situation de duopole ferroviaire au Canada

Le système de transport ferroviaire de marchandises du Canada est principalement un duopole. En effet, la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) et le Canadian Pacific and Kansas City Southern (CPKC) sont les seuls chemins de fer de classe 1 au Canada. Ainsi, de nombreuses collectivités et entreprises, en particulier celles des régions éloignées et nordiques du Canada,

n'ont d'autre choix que de se tourner vers le seul chemin de fer de classe 1 qui dessert leur région. C'est d'ailleurs le cas pour bien des membres de l'Association minière du Canada (AMC).

En l'absence de concurrence, le marché ferroviaire peut exercer son pouvoir en permettant aux chemins de fer de prendre des décisions internes ou opérationnelles qui imposent des tarifs excessifs aux expéditeurs ferroviaires et qui nuisent à la qualité du service.

La première interruption simultanée du service ferroviaire des deux chemins de fer de classe 1 s'avère catastrophique pour le Canada en 2024.

La réputation du Canada en matière d'investissement s'est détériorée lorsque, pour la toute première fois, le pays a connu la toute première interruption simultanée du service des deux chemins de fer de classe 1 en août 2024.

Les répercussions des perturbations s'étendaient au-delà de l'incapacité des sociétés minières à transporter des produits à destination et en provenance des clients et fournisseurs nationaux et internationaux; ils concernaient jusqu'à l'ambition du Canada d'approvisionner le monde en minéraux et en métaux, particulièrement à mesure que la course aux minéraux critiques s'intensifie.

Les chemins de fer engrangent un profit en appliquant un supplément carburant qui dépasse le coût du combustible.

Une étude commandée par une coalition d'expéditeurs a confirmé que l'un des facteurs importants est que les chemins de fer engrangent un profit en appliquant un supplément carburant qui dépasse les coûts du combustible. Bien que le CN et le CPKC affirment que leurs suppléments carburant sont des mécanismes de recouvrement des coûts du combustible non couverts par leurs tarifs de base, l'étude a confirmé que les deux chemins de fer de classe 1 facturaient trop cher.

- Gains nets du CN et du CPKC découlant des suppléments carburants excessifs (communications publiques par les chemins de fer) :
 - **Gains nets du CN : 566 M\$ CA (2013-2022)**
 - **Gains nets du CPKC : 311 M\$ CA (2014-2022)**

Au cours de la période visée par l'étude, les suppléments carburant du CN et du CPKC ont dépassé la hausse de leurs coûts de combustible respectifs de 40 % (CN) et de 31 % (CPKC). L'AMC et les autres expéditeurs estiment que la portée et l'ampleur de ces difficultés justifient un examen rigoureux et officiel par l'Office des transports du Canada en sa qualité d'organisme de réglementation économique des chemins de fer du Canada.

Transport maritime

Le secteur minier est un très bon client des ports canadiens. D'importants volumes de minerai de fer, de sel et d'autres produits minéraux tels que des engrais, des minerais, du gypse et des déchets métalliques empruntent le port de Montréal. Au-delà de Montréal, l'industrie minière contribue largement aux activités de la voie maritime du Saint-Laurent. Les cargaisons de minerai de fer, de coke et de charbon représentent environ 20 % du trafic de la voie maritime, et le minerai de fer est en seconde position parmi les produits de base expédiés. Le charbon métallurgique constitue environ 19 % du volume annuel total manutentionné au port de Vancouver, qui gère les expéditions vers le

Japon, la Corée, l'Inde, la Chine et Taïwan, ainsi que certaines expéditions vers l'Europe et l'Amérique du Sud. La capacité à effectuer une transition harmonieuse du transport routier au transport maritime aux ports est un facteur déterminant de la compétitivité, de la fiabilité et de la crédibilité de la chaîne d'approvisionnement du Canada.

L'Organisation maritime internationale (OMI) est l'organisme international qui régleme la pollution et les pratiques sécuritaires en mer. L'AMC continue de se réjouir de la collaboration constructive et axée sur les solutions avec Transports Canada, qui dirige et coordonne la délégation du Canada au sein de l'OMI, sur un éventail de questions maritimes.

En tant qu'observateur régulier des délégations canadiennes à l'OMI, l'AMC se rend compte de la réputation d'excellence et de coopération du Canada au sein de l'OMI et l'attribue au travail acharné et à l'expertise des diplomates et experts techniques canadiens dans ces domaines.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE (TSM)

Carol Plummer, vice-présidente exécutive, Développement durable, Ressources humaines et Culture, Mines Agnico Eagle Ltée

L'équipe de direction de l'initiative TSM étudie les possibilités d'amélioration du rendement et de la réputation de l'industrie minière auprès des communautés d'intérêts clés.



Carol Plummer
Vice-présidente exécutive,
Développement durable,
Ressources humaines et
Culture, Mines Agnico
Eagle Ltée

Rendement dans le cadre de l'initiative TSM pour l'année 2023

En 2023, les membres de l'AMC ont obtenu de bons résultats pour les indicateurs de rendement des protocoles TSM.

Relations avec les Autochtones et les communautés :

Les établissements ont présenté un deuxième rapport sur la version révisée du *protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités* : les données probantes indiquaient des améliorations pour quatre des cinq indicateurs de rendement. On a notamment remarqué des améliorations conséquentes de la part d'établissements ayant atteint au moins le niveau A pour l'indicateur 4 (Gestion des répercussions et des avantages pour les communautés) et l'indicateur 5 (Système de réaction aux communautés d'intérêts). On a remarqué une légère baisse du rendement global pour l'indicateur 3 (Échange et dialogue efficaces avec les communautés autochtones), probablement attribuable à une augmentation du nombre d'établissements situés hors du Canada qui ont indiqué que cet indicateur était « sans objet ».

Planification de la gestion de crises et des communications : En 2023, les bons résultats des établissements dans le cadre du *protocole de planification de la gestion de crises et des communications* se sont maintenus. Ce protocole a fait l'objet d'un examen mineur en 2022, ce qui a entraîné certaines modifications qui seront prises en compte dans les rapports publics en 2024.

Santé et sécurité : En 2022, les rapports des établissements ont continué de révéler un rendement élevé dans le cadre du *protocole de santé et sécurité*, et plus de 90 % des établissements ont indiqué avoir atteint au moins le niveau A pour chaque indicateur.

Protocole de prévention du travail des enfants et du travail forcé : Tous les trois ans, les établissements doivent produire un rapport sur le *protocole de prévention du travail des enfants et du travail forcé* dans le cadre de la vérification externe des résultats de l'initiative TSM. En 2023, les vérifications externes ont démontré que tous les établissements étudiés se respectaient pleinement les exigences du protocole.

Gestion des résidus miniers : Pour la première fois, les établissements ont présenté leurs résultats en vertu du *protocole de gestion des résidus miniers de 2022* et de ses guides connexes. Malgré les nouvelles exigences, plus de 90 % des établissements ont atteint au moins le niveau A pour la plupart des indicateurs de performance. Les rapports faisaient mention d'améliorations mineures de la performance pour trois indicateurs, tandis que la performance pour deux indicateurs s'est maintenue comparativement aux résultats de 2022. On remarque notamment une hausse de la part des établissements ayant atteint le niveau AAA pour tous les indicateurs en 2023.

Gestion de la conservation de la biodiversité : Les établissements ont indiqué une amélioration de leur rendement dans le cadre du *protocole de gestion de la conservation de la biodiversité*, avec une amélioration notable de l'indicateur 3 (Rapports), avec une hausse de 10 points de pourcentage de la proportion d'établissements ayant atteint au moins le niveau A. La part des établissements ayant atteint le niveau AAA pour les trois indicateurs a augmenté.

Intendance de l'eau : Plus de 90 % des établissements ont atteint au moins le niveau A pour les quatre indicateurs relatifs au *protocole d'intendance de l'eau*, avec des améliorations globales mineures pour tous les indicateurs. De plus, la part des établissements ayant atteint le niveau AAA pour chaque indicateur a augmenté.

Changements climatiques : En 2023, les membres de l'AMC ont publié pour la première fois un rapport sur une version révisée du *protocole TSM sur les changements climatiques*. Ce protocole a remplacé le *protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES de l'initiative TSM* précédent. Le nouveau protocole adopte une approche qui se veut plus exhaustive à l'égard des changements climatiques, en intégrant des mesures d'atténuation et d'adaptation à l'échelle de l'entreprise et des établissements. Au cours de la première année de publication de rapports, les membres de l'AMC ont déclaré un rendement élevé pour l'indicateur 1 (Gestion des changements climatiques de l'entreprise). Près de 90 % des établissements ont atteint au moins le niveau A, et 70 % ont atteint le niveau AAA. À l'échelle des établissements, au moins 70 % d'entre eux ont atteint au moins le niveau A pour les deux indicateurs de rendement.

Célébrer l'excellence

Le *prix TSM en engagement communautaire* a été remis à la mine Diavik pour un projet communautaire visant à recycler du cuivre récupéré et à en tirer profit. Le *prix TSM en excellence environnementale* a été remis à la mine New Afton de New Gold pour avoir été la première et la seule mine en Amérique du Nord à obtenir la certification correspondant à la norme ISO 50001:2011 sur les systèmes de management de l'énergie. Vous trouverez de plus amples renseignements sur les projets gagnants [ici](#).

Amélioration continue

Milieus de travail équitables, diversifiés et inclusifs : En juin 2023, le conseil d'administration de l'AMC a approuvé un nouveau *protocole TSM pour un milieu de travail équitable, diversifié et inclusif*, ainsi que les révisions connexes du *protocole TSM sur la sécurité, la santé et le respect en milieu de travail*, récemment rebaptisé. Les entreprises publieront des rapports sur ces nouvelles exigences à partir de 2026. Les deux protocoles sont accessibles [ici](#).

Partage numérique de documents : L'AMC a poursuivi sa participation à un projet pilote relatif à un nouveau système de partage numérique de documents fiable, appuyé par le gouvernement de la Colombie-Britannique. Deux entreprises membres de l'AMC et leurs vérificateurs dans le cadre de l'initiative TSM ont participé à ce projet pilote, qui leur permettrait de créer des documents sécurisés contenant des données validées des rapports sur l'initiative TSM. Ces documents pourraient ensuite être transmis en toute sécurité à l'AMC, à des clients, à des investisseurs ou à d'autres parties intéressées. Compte tenu de la réussite du projet pilote initial, l'AMC continuera de collaborer avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et Northern Block, notre fournisseur de solutions technologiques, pour améliorer l'accessibilité de cette plateforme pour les membres de l'association afin de faciliter la production de rapports relatifs à l'initiative TSM en 2024.

Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCC)

En 2023, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts a tenu deux réunions hybrides (l'une à Edmonton et l'autre à Ottawa) et plusieurs activités intersessions. La réunion organisée à Edmonton comprenait la présentation d'examen après vérification pour Sherritt et Newmont. Cette réunion comprenait également une visite des installations de Sherritt à Fort Saskatchewan et des échanges avec certaines parties prenantes de la région. Pour en savoir plus sur les activités du groupe, veuillez consulter le communiqué annuel du groupe.

Activités internationales

Échanges avec des constructeurs automobiles : L'AMC poursuit ses échanges avec des constructeurs automobiles autour de la possibilité de s'appuyer sur l'initiative TSM pour assurer la durabilité en ce qui concerne les produits miniers qui entrent dans leurs chaînes d'approvisionnement. En 2023, un représentant de BMW a participé à titre d'observateur à une vérification externe de l'initiative TSM et à une réunion du Groupe consultatif des communautés d'intérêts. L'AMC a également participé à des discussions avec des parties prenantes, organisées par Drive Sustainability, un partenariat regroupant 16 grandes entreprises du secteur automobile et vise à évaluer le niveau de maturité des normes relatives à la durabilité dans la chaîne d'approvisionnement en minéraux. En avril 2023, l'AMC s'est rendue en Allemagne avec un membre du Groupe consultatif des communautés d'intérêts pour discuter de l'initiative TSM avec Volkswagen, Mercedes-Benz, Daimler Trucks et BMW.

Adoption de l'initiative TSM : En 2023, l'AMC a échangé avec des gouvernements et des associations du secteur partout dans le monde pour appuyer les discussions sur l'adoption de l'initiative TSM. Le programme a été officiellement adopté par les associations minières du Mexique (CAMIMEX) et du Panama (CAMIPA).

Convergence des normes : Au nom de l'initiative TSM et avec le soutien du Conseil australien des minéraux (« Minerals Council of Australia »), l'AMC a participé activement à des discussions sur la convergence des normes tout au long de 2023. Dans ce cadre, l'association a échangé avec le Conseil international des mines et métaux (ICMM), le World Gold Council (WGC) et Copper Mark. Ces travaux visaient à regrouper les quatre normes en une seule norme mondiale. Deux groupes consultatifs ont été créés pour ce projet, l'un réunissant des membres du secteur et l'autre composé de parties prenantes, et des progrès conséquents ont été réalisés dans l'élaboration de versions préliminaires du contenu de la norme et des modèles de gouvernance et d'assurance. Vous trouverez de plus amples renseignements sur cette initiative sur le site Web <https://miningstandardinitiative.org>.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ken Bell, Suncor Energy Inc.
Brent Bergeron, Pan America Silver Corporation
Sophie Bertrand, New Gold Inc.
Georgina Blanco, Equinox Gold Corporation
Ricky Bouthillette, First Quantum Minerals
Sheila Chernys, Burgundy Diamond Mines Ltd. (formerly Artic Diamonds)
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Leigh R. Curyer, NexGen Energy Ltd.
Christina M. Erling, Barrick Mining Corporation
Jeff Gaulin, Vale Canada Limited
Pierre Gratton, Mining Association of Canada
Jeff Hanman, Teck Resources Limited
Greg Honig, Sherritt International Corporation
Jeff Hussey, Pine Point Mining Ltd.
Eric Jodouin, Royal Canadian Mint
Ben Lam, Agnico Eagle Mines Limited
Gilbert Lamarche, Foran Mining Corporation
Claudine Lee, NorZinc Ltd.
Thomas Lee, Calibre Mining Corporation
Sylvain Lehoux, Eldorado Gold Corporation
Ben Little, Kinross Gold Corporation
Nathan Monash, Lundin Mining Corporation
Liam Mooney, Cameco Corporation
Robert MacDonald, Rock Tech Georgia Lake Inc.
Tina Markovic, Suncor Energy Inc.
Krista Maydew, IAMGOLD Corporation
Sarah McLean, De Beers Canada Inc.
Mapi Mobwano, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
John Mullally, Newmont Goldcorp Corporation
Shawn Neilson, Canadian Natural Resources Limited
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
Carol Plummer, Agnico Eagle Mines Ltd.
Neil Reeder, B2Gold Corporation
Mike Satre, Hecla Quebec Inc.
Alexis Segal, Glencore Canada
Meghan Shannon, STLLR Gold Inc.
William Shaver, McEwen Mining Inc.
Sandeep Sinh, Western Copper and Gold Corporation
Kristan Straub, Wyloo Ring of Fire Ltd.
Oliver Tavchandjian, Hudbay Minerals Inc.
Simon Thomas, BHP
Penggui Yan, HD Mining International Ltd.
Michael Young, Northback Holding Corporation
Heng Vuong, Tacora Resources Inc.

COMITÉ EXÉCUTIF

Brent Bergeron, Pan American Silver Corporation
Carolyn Chisholm*, Chair, Rio Tinto Canada
Jeff Gaulin, Vale
Pierre Gratton*, President and CEO, Mining Association of Canada
Jeff Hanman, Teck Resources Limited
Ben Lam*, Treasurer, Agnico Eagle Mines
Tina Markovic, Suncor Energy Services Inc.
Mapi Mobwano*, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Liam Mooney, Cameco Corporation
John Mullally*, Newmont Mining Corporation
Shawn Neilson*, Canadian Natural Resources Limited
Carol Plummer*, Agnico Eagle Mines Limited
Alexis Segal*, Glencore Canada
Kristan Straub, Wyloo Ring of Fire
Simon Thomas*, BHP

TSM GOVERNANCE TEAM

Ken Bell, Suncor Energy Inc.
Brent Bergeron, Pan American Silver Corporation
Joe Boaro First, Quantum Minerals
Ben Chalmers, Mining Association of Canada
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Lauren Cook, Glencore
Leigh R. Curyer, NexGen Energy Ltd.
Charles Dumaresq, Mining Association of Canada
Gisela Gips, BHP
Katherine Gosselin, Mining Association of Canada
Pierre Gratton, Mining Association of Canada
Paul Hebert, Mining Association of Canada
Tina Markovic, Suncor Energy Inc.
Krista Maydew, IAMGOLD Corporation
Jon Mitchell, Suncor Energy Inc.
Shirley Neault, Hudbay Minerals Inc.
Shawn Neilson, Canadian Natural Resources Limited
Emily O'Hara, New Gold Inc.
Carol Plummer, Agnico Eagle Mines Limited
Luke Russell, Hecla Québec Inc.
Oliver Tavchandjian, Hudbay Minerals Inc.
Emmanuelle Toussaint, Association minière du Québec
Jean-Francois Verret, Glencore Canada

COMMUNIQUÉ ANNUEL 2024 DU GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

Kai Ammann, BMW
Theresa Baikie
Dan Benoit, Métis National Council
Brent Bergeron, Pan American Silver Corporation
Ben Chalmers, Mining Association of Canada
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Genevieve Donin, ERM Consultants Canada Ltd.
Jocelyn Fraser, University of British Columbia
Katherine Gosselin, Mining Association of Canada
Pierre Gratton, Mining Association of Canada
Paul Hebert, Mining Association of Canada
Dennis Howlett, Canadians for Tax Fairness
Sujane Kandasamy, The Starfish Canada
Emma Leith, la mancha Resource Capital
Krista Maydew, IAMGOLD Corporation
Lisa McLaughlin, Nature Conservancy of Canada
Devin Naveau, Mattagami Aki LP
Shirley Neault, Hudbay Minerals Inc.
Glenn Nolan, Ring of Fire Metals
Richard Paquin, Unifor's Mines, Metals and Minerals
Carol Plummer, Agnico Eagle Mines Limited
Emmanuelle Toussaint, Association minière du Québec
Elise Truscott, BHP
Michael van Aanhout, Stratos Inc.
David Walkem, Cooks Ferry Band
Sarah Wirtz, Mercedes Benz

L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE (TSM)

Doris Achircano, Newmont Mining Corporation
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Kristina Benoit, B2Gold Corporation
Mathieu Bergeron, Rio Tinto Canada
Sophie Bertrand, New Gold Inc.
Georgina Blanco, Equinox Gold Corporation
Megan Bonn, Copper Mountain/Hudbay
Shane Borchardt, Cameco Corporation
Hallie Brown, Suncor Energy Inc.
Ranjini Chakravorty, Baffinland Iron Mines Corporation
Ben Chalmers, Mining Association of Canada
Sheila Chernys, Arctic Diamond Mines ULC
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada

Scott Davidson, Equinox Gold Corporation
 Christian Del Valle, Pan American Silver Corporation
 Katie Deneault, Association minière du Québec
 Denis Desbiens, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Aïssatou Diop, ArcelorMittal
 Charles Dumaresq, Mining Association of Canada
 Leah Fedat, Glencore Canada
 Anne-Marie Fleury, Glencore Canada (Nickel)
 Nicolas Fontaine, New Gold Inc.
 Judith Forson, Newmont Mining Corporation
 Christopher Gaspar, Barrick Gold Corporation
 Katherine Gosselin, Mining Association of Canada
 Luz Habed, Calibre Mining Corporation
 Brent Hamblin, First Quantum Minerals
 Patrice Hamel, Association minière du Québec
 Paul Hebert, Mining Association of Canada
 Rajaa Hejjaj, Glencore Canada
 Tracey Jacquemin, Teck Metals Ltd.
 Merle Keefe, B2Gold Corporation
 Liane Kelly, B2Gold Corporation
 Kirsten Ketilson, Foran Mining Corporation
 Japjeet Khroun, Copper Mountain/Hudbay
 Mark Kruger, Syncrude Canada Ltd.
 Aurore Le Hay, Glencore
 Veronique Lévis, Hecla Québec Inc.
 Marina Lobato, B2Gold Corporation
 Erica Ma, New Gold Inc.
 Ashley MacKay, Newmont Mining Corporation
 Paul Maidstone, Glencore- Canadian Electrolytic Zinc Ltd.
 Jennifer Main, Rock Tech Lithium Ltd.
 Emma Malcolm, Sherritt International Corporation
 Mark Matthews, Foran Mining Corporation
 Krista Maydew, IAMGOLD Corporation
 Sarah McLean, De Beers Canada Inc.
 Nathan Monash, Lundin Mining Corporation
 Maurice (Moe) Moreau, Glencore Canada
 Danielle Myer, Sherritt International Corporation
 Karina Nakandskari, Pan American Silver Corporation
 Shirley Neault, Hudbay Minerals Inc.
 Julie Nguyen, IAMGOLD Corporation
 Ndiaga Niang, Glencore Canada
 Josée Noël, Agnico Eagle Mines Limited
 Cortney Oliver, Baffinland Iron Mines Corporation
 Hamit Özen, First Quantum Minerals

Kübra Özlem Savran, First Quantum Minerals
Brienne Parschauer, BHP Billiton
Steve Pelletier, IAMGOLD Corporation
Nicole Pesonen, Nyrstar - Myra Falls
Duncan Pettit, Barrick Gold Corporation
Greg Poholka, Sherritt International Corporation
James Powell, Marathon Gold Corporation
Pamela Power, Tacora Resources, Inc
Jennifer Prospero, Eldorado Gold Corporation
Marcel Radyn, Barrick Gold Corporation
Audrey Reid, Glencore
Courtney Rowsell, Marathon Gold Corporation
Malcolm Shang, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Chretien Simons, Glencore International
Aaron Steeghs, IAMGOLD Corporation
Helen Streeton, Cameco Corporation
Ekin Taşkın, First Quantum Minerals
Joel Thériault, Glencore Canada
Stephanie Thibeault, Newmont Mining Corporation
Monica Thibodeau, Glencore Canada
Stephanie Tremblay, Association minière du Québec
Elise Truscott, BHP
Trudy Wells, Marathon Gold Corporation
Kathleen Willman, Barrick Gold Corporation
Lynda Wilson-Hare, Glencore Canada
Scott Wytrychowski, Canadian Natural Resources Limited

COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE (RSI)

Zoe Acuna, Kinross Gold Corporation
Mohammed Ali, Agnico Eagle Mines Limited
Dinah Asare, Kinross Gold Corporation
Ercan Balci, First Quantum Minerals
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Georgina Blanco, Equinox Gold Corporation
Hugo Bonilla, Lundin Mining Corporation
Marcel Cardinal, Pan American Silver Corporation
Alyssa Caron, Sherritt International Corporation
Ben Chalmers, Mining Association of Canada
Dominic Channer, Kinross Gold Corporation
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltd.
Rayan Dali, Kinross Gold Corporation
Mark Deans, Barrick Mining Corporation
Christian Del Valle, Pan American Silver Corporation

Romea Dennis, Vale
 Natasha Dombrowski, Agnico Eagle Mines Limited
 Nick Enos, BGC Engineering Inc.
 Christina M. Erling, Barrick Mining Corporation
 Kathryn Franklin, BGC Engineering Inc.
 Michelle Halsey, Eldorado Gold Corporation
 Tom Hatfield, McMillan Binch
 Andrew Hester, First Quantum Minerals
 Christina Jaworski, B2Gold Corporation
 Simon Jimenez, Rio Tinto
 Matt Johnson, Lundin Mining Corporation
 Ken Jones, B2Gold Corporation
 Ana Gabriela Juarez, CTA - Jaurez Environmental Consultants
 Liane Kelly, B2Gold Corporation
 Ian Laird, Crowell & Moring LLP
 Tom Lee, Kinross Gold Corporation
 Thomas Lee, Calibre Mining Corporation
 Mark Liskowich, SRK Consulting (Canada) Inc.
 Marina Lobato, B2Gold Corporation
 Sean Lynch, SLR Consulting Canada Ltd.
 Brendan Marshall, Rio Tinto
 Krista Maydew, IAMGOLD Corporation
 Simon McLean, First Quantum Minerals
 Nathan Monash, Lundin Mining Corporation
 Monica Moretto, Pan American Silver Corporation
 John Mullally, Newmont Mining Corporation
 Javier Munoz Carrazana, Lundin Mining Corporation
 Danielle Myer, Sherritt International Corporation
 Lindsay Napier, Hudbay Minerals Inc.
 Rachel Ngabire, Rio Tinto
 Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
 Channa Pelpola, Teck Resources Limited
 Duncan Pettit, Barrick Mining Corporation
 Carol Plummer, Agnico Eagle Mines Limited
 Jennifer Prospero, Eldorado Gold Corporation
 Marcel Radyn, Barrick Mining Corporation
 Neil Reeder, B2Gold Corporation
 Amelie Rouleau, Glencore Canada
 Nancy Roy, Transfert Environnement et Société inc.
 Luke Russell, Hecla Québec Inc.
 Hilary Schumacher, Suncor Energy Services Inc.
 Alina Shams, WYLOO Ring of Fire
 Tara Shea, Mining Association of Canada
 Sharon G. Kaur Singh, McMillan LLP

Alannah Williams, Lundin Mining Corporation
Carleigh Whitman, Teck Resources Limited

COMITÉ DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES

Zoe Acuna, Kinross Gold Corporation
Elizabeth Allaire, Agnico Eagle Mines Limited
Jason Allaire, Agnico Eagle Mines Limited
Nipuni Amaratunga, Teck Resources Limited
Kankshi Amin, Ontario Mining Association
Peter Andreasen, Mining Association of British Columbia
Alex Armstrong, Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)
Dinah Asare, Kinross Gold Corporation
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Elana Barroso Alcazar, ArcelorMittal
Courage Bear, BHP
Brent Bergeron, Pan American Silver Corporation
Georgina Blanco, Equinox Gold Corporation
Larissa Blank, New Gold Inc.
Hugo Bonilla, Lundin Mining Corporation
Greg Brady, Canadian Natural Resources Limited
Nathan Braun, ERM Consultants Canada Ltd.
Alex Bruyere, New Gold Inc.
Darrel Burnouf, Cameco Corporation
Angelica Calderon, Calibre Mining Corporation
Paula Caldwell St-Onge, Stracon Group
Alyssa Caron, Sherritt International Corporation
Frank Catalano, Hudbay Minerals Inc.
Ben Chalmers, Mining Association of Canada
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Melanie Corriveau, Agnico Eagle Mines Limited
Kristin Cuddington, Cameco Corporation
Mark Deans, Barrick Gold Corporation
Bud Dickson, Agnico Eagle Mines Limited
Mike Emmett, Sherritt International Corporation
Mariana Fregonese, Pan American Silver Corporation
Daniel Gange, Equinox Gold Corporation
Michael Goehring, Mining Association of British Columbia
Luis Gonzalez, Rio Tinto Canada
Harp Gosal, NexGen Energy Ltd.
Valerie Gourde, Eldorado Gold Corporation
Pierre Gratton, Mining Association of Canada
Bryn Gray, McCarthy Tétrault LLP
Patrice Hamel, Association minière du Québec
Paul Hebert, Mining Association of Canada

Keivan Hirji, Newmont Mining Corporation
Dana Imbeault, Mining Industry Human Resources Council
Grant Karwacki, Ontario Mining Association
Kirsten Ketilson, Foran Mining Corporation
Jeff Killeen, Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)
Erika Krajnc, Rio Tinto Canada
Pascale Lagacé, ArcelorMittal
Pascale Larouche, Mining Industry Human Resources Council
Suzanne Leclair, Agnico Eagle Mines Limited
Tom Lee, Kinross Gold Corporation
Jason Linklater, Foran Mining Corporation
Mark Liskowich, SRK Consulting (Canada) Inc.
Debbie MacVicar, Mining Association of Canada
Erinn Mah, Teck Resources Limited
Jennifer Main, Rock Tech Lithium Ltd.
Vincent Martin, Newmont Mining Corporation
Jaspreet Matharoo, Mining Association of Canada
Mark Matthews, Foran Mining Corporation
Krista Maydew, IAMGOLD Corporation
Tim McEwan, Mining Association of British Columbia
Ryan Montpelier, Mining Industry Human Resources Council
Andrew Moore, B2Gold Corporation
Monica Moretto, Pan American Silver Corporation
Danielle Morrison, Mining Association of Canada
Renata Mrema, New Gold Inc.
John Mullally, Newmont Mining Corporation
Javier Munoz Carrazana, Lundin Mining Corporation
Candice Murray, Cameco Corporation
Lindsay Napier, Hudbay Minerals Inc.
Nancy O'Brien, Suncor Energy Inc.
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Laura Pacholski, Arctic Diamond Mines ULC
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
Danica Pagnutti, Vale
Channa Pelpola, Teck Resources Limited
Matthew Pike, Rio Tinto Canada
Christina Pocock, Quadra Group
Jennifer Prospero, Eldorado Gold Corporation
Mark Prystupa, Vale
Scott Rand, Sika Canada Inc.
Chris Reeves, Quadra Chemicals Ltd.
Gonzalo Rios, Lundin Mining Corporation
Kevin Rombout, Kinross Gold Corporation
Scott Ross, OKane Consultants Inc.

Amelie Rouleau, Glencore Canada
Pamela Schwann, Saskatchewan Mining Association
Meghan Shannon, STLLR Gold Inc
Shena Shaw, Western Copper and Gold Corporation
Tara Shea, Mining Association of Canada
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
Robin Sidsworth, Teck Highland Valley Copper
Ana Silva, Rio Tinto
Sharon Singh, Bennett Jones LLP
Geoff Smith, Mining Association of Canada
Angela Stelzer, Deloitte
Stephanie Tremblay, Association minière du Quebec
Richard Trudeau, Hudbay Minerals Inc.
Rubens Verni, Quadra Chemicals Ltd.
Vicky Weekes, ERM Consultants Canada Ltd.
Diana Wells, Rio Tinto Canada
Martin Wilkins, Alexander Proudfoot
Bailey Winter, Rio Tinto Canada
Angela Wood, Suncor Energy Inc.
Steve Woolfenden, Vital Metals
Landice Yestrau', Hudbay Minerals Inc.

COMITÉ DE L'ÉNERGIE

Michael Aire, Newmont Mining Corporation
Kankshi Amin, Ontario Mining Association
Louiza Bell, Teck Resources Limited
Russell Blades, Barrick Gold Corporation
Peter Boggis, BHP
Shane Borchardt, Cameco Corporation
Gabriel Castillo, AtkinsRealis
Liana Centomo, Glencore Canada
Ben Chalmers, Mining Association of Canada
Marc-Andre Charette, Cameco Corporation
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Buddy Crill, Eldorado Gold Corporation
Bill Ferdinand, Barrick Gold Corporation
Dan Ferriter, Calibre Mining Corporation
Walt Halipchuk, Copper Mountain/Hudbay
Marianne Huot, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Richard Langevin, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Samantha Lecerf, New Gold Inc.
Jean-François Leroux, Glencore Canada
Glenn Lyle, MIRARCO Mining Innovation
Sean Lynch, SLR Consulting Canada Ltd.
Alejandra Madriz, Calibre Mining Corporation

Cheryl Maki, New Gold Inc.
Stephanie Meyer, Stratos Inc.
Alex Mulloy, Vale
Shirley Neault, Hudbay Minerals Inc.
Travis Ofarrell, Equinox Gold Corporation
Stefan Parker, Eldorado Gold Corporation
Mark Passi, Glencore Canada
Vijay Patel, New Gold Inc.
Frank Petrolo, Vale
Frederic Picard, Rio Tinto
Marcel Radyn, Barrick Gold Corporation
Adrianna Stech, Ontario Mining Association
Harold Todd, Teck Resources Limited
Liezl Van Wyk, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)
Maarten Vankoppen, Newmont Hope Bay Mining Ltd.
Scott Yarrow, Glencore Canada

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Elvis Acheampong, Vale
Doris Achircano, Newmont Mining Corporation
Steve Aiken, Knight Piésold Consulting Ltd.
Mohammed Ali, Agnico Eagle Mines Limited
Peter Andreasen, Mining Association of British Columbia
Carley Andrews Laplante, Glencore
Joe Armstrong, Baffinland Iron Mines Corporation
Mike Aziz, Newmont Mining Corporation
Dustin Bailey, Klohn Crippen Berger Ltd.
Brady Balicki, Cameco Corporation
Sarah Barabash, Ecometrix Incorporated
Samantha Barnes, SRK Consulting (Canada) Inc.
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Fernanda Barrios, Pan American Silver Corporation
Katherine Benkovich, Glencore Canada
Mathieu Bergeron, Rio Tinto Canada
Debbie Berthelot, BHP Billiton Base Metals
Valerie Bertrand, Golder Associates
Jennifer Bilodeau, Glencore Canada
Charles Birchall, Willms & Shier
Amiel Blajchman, Avalon Advanced Materials Inc.
Georgina Blanco, Equinox Gold Corporation
Kofi Boa-Antwi, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)
William Bowden, Baffinland Iron Mines Corporation
Nathan Braun, ERM Consultants Canada Ltd.
Karl Bresee

Anthony Brockbank, Foran Mining Corporation
 Ken Brophy, Lundin Foundation
 Carolyn Brown, EcoReg Solutions Inc.
 Marjorie Bujold, Newmont Mining Corporation
 Richard Butler, Willms & Shier
 Matthew Butts, RWDI
 Marcel Cardinal, Pan American Silver Corporation
 Gabriel Castillo, AtkinsRealis
 Ben Chalmers, Mining Association of Canada
 Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
 Derek Chubb, ERM Consultants Canada Ltd.
 Darryl Chudobiak, Canadian Natural Resources Limited
 Manuel Contreras, Newmont Mining Corporation
 Richard Cook, Knight Piésold Consulting Ltd.
 Karen Costello, NWT and Nunavut Chamber of Mines
 Sarah Coughlin, Teck Resources Limited
 Brendan Creaney, Trevali Mining Corporation
 Sheila Daniel, WSP (formerly AMEC & Wood)
 Tamara Darwish, Golder Associates
 Steve Dawson, NorZinc Ltd. (formerly Canadian Zinc Corporation)
 Cora Devoy, Lundin Mining Corporation
 Nav Dhadli, Barr Engineering
 Scott Diggles, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)
 Natasha Dombrowski, Agnico Eagle Mines Limited
 Deena Duff, Knight Piésold Consulting (Pty) Ltd.
 Alexandra Duguay, PhD, Rio Tinto Canada
 Charles Dumaresq, Mining Association of Canada
 Kent England, Cameco Corporation
 Leah Fedat, Glencore Canada
 Dan Ferriter, Calibre Mining Corporation
 Sonya Flynn, Rio Tinto
 Aynsley Fosse, Ontario Mining Association
 Carla Fraser, Teck Resources Limited
 Simon Gaboury, Rio Tinto Canada
 Stephane Gauthier-Maison, Rio Tinto
 Pierre-André Gignac, Rio Tinto
 Katherine Gizikoff, Hemmera Envirochem Inc.
 Jennie Gjertsen, Newmont Mining Corporation
 Luis Gonzalez, Rio Tinto Canada
 Brent Hamblin, First Quantum Minerals
 Patrice Hamel, Association minière du Quebec
 Elyse Hamel, Rio Tinto Canada
 David Harpley, NorZinc Ltd. (formerly Canadian Zinc Corporation)
 Sadeed Hassan, Copper Mountain/Hudbay

Shane Hayes, Barrick Gold Corporation
 Megan Hazell, WSP Group
 George Hegmann, Stantec
 Frances Hilderman, Hatch & Associates Inc.
 Alexandra Hood, Agnico Eagle Mines Limited
 Colleen Hughes, Copper Mountain/Hudbay
 Anna Hutchison, Knight Piésold Consulting (Pty) Ltd.
 David Isherwood, AtkinsRealis
 Christina James, SRK Consulting (Canada) Inc.
 Christie Jeffkins, Glencore Canada
 Zahir Jina, Ring of Fire Metals
 Ana Gabriela Juarez, CTA - Jaurez Environmental Consultants
 Lou Kamermans, Baffinland Iron Mines Corporation
 Merle Keefe, B2Gold Corporation
 Jonathan Keizer, Klohn Crippen Berger Ltd.
 Eduardo Kelleher, Kinross Gold Corporation
 Kirsten Ketilson, Foran Mining Corporation
 Jeff Killeen, Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)
 Dale Klodnicki, WSP (formerly AMEC & Wood)
 Macoura Kone, Rio Tinto Canada
 Bart Koppe
 Photinie Koutsavlis, Mining Association of Canada
 Joanne Lacour, Rio Tinto
 Martin Larose, WSP Group
 Simon Latulippe, WSP Group
 Nicolas Lauziere, Bureau Veritas Laboratories
 Tom Lee, Kinross Gold Corporation
 Karri Legarrie, RWDI AIR Inc.
 Michelle Leslie, Deloitte
 Janice Linehan, Suncor Energy Inc.
 Mark Liskowich, SRK Consulting (Canada) Inc.
 Megan Lord-Hoyle, Baffinland Iron Mines Corporation
 Nicola Lower, M.SC., PH.D., ERM Consultants Canada Ltd.
 Elisabeth Luther, Baffinland Iron Mines Corporation
 Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines Inc.
 John Machin, Syncrude Canada Ltd.
 Debbie MacVicar, Mining Association of Canada
 Alejandra Madriz, Calibre Mining Corporation
 Jennifer Main, Rock Tech Lithium Ltd.
 Melinda Mamer, Suncor Energy Inc.
 Dennis Martin, Vale
 Vincent Martin, Newmont Mining Corporation
 Jaspreet Matharoo, Mining Association of Canada
 Shane Matson, Newmont Mining Corporation

Tim McEwan, Mining Association of British Columbia
 Samantha McGarry, Glencore Canada
 Sarah McLean, De Beers Canada Inc.
 Corey McLister, Glencore Canada
 Jennifer McPhail, Stantec
 Che McRae, Golder Associates
 Fernando Medina, New Gold Inc.
 Allison Merla, Vale
 John Miller, Western Copper and Gold Corporation
 Sean Miller, Bureau Veritas Laboratories
 Todd Milne, Nyrstar
 Shannon Mitchell, Vale
 Liam Mooney, Cameco Corporation
 Maurice (Moe) Moreau, Glencore Canada
 Maxime Morin, BHP Billiton
 Danielle Morrison, Mining Association of Canada
 Mary Murdoch, Stantec
 Kevin Nagy, Cameco Corporation
 Michael Nahir, Parsons Corporation
 Shirley Neault, Hudbay Minerals Inc.
 Bryan Neeley, Newmont Mining Corporation
 Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
 Travis Ofarrell, Equinox Gold Corporation
 Emily O'Hara, New Gold Inc.
 Laura Pacholski, Arctic Diamond Mines ULC
 Stefan Parker, Eldorado Gold Corporation
 Mark Passi, Glencore Canada
 Dawn Paszkowski, BGC Engineering Inc.
 Steve Pelletier, IAMGOLD Corporation
 John Petherick, Glencore
 Greg Poholka, Sherritt International Corporation
 Kristin Pouw, Newmont Mining Corporation
 Jamie Powell, Calibre Mining Corporation
 James Powell, Marathon Gold Corporation
 Marcel Radyn, Barrick Gold Corporation
 Steven Raymond, Glencore Canada
 Audrey Reid, Glencore
 Blaine Renkas, Barr Engineering and Environmental
 Gonzalo Rios, Lundin Mining Corporation
 Lindsay Robertson, Elemental Geoscience Inc.
 Anne-Marie Rushworth, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Keith Russell, Partners in Performance
 Mark Ruthven, WSP (formerly AMEC & Wood)
 Torence Sandhals, Newmont Mining Corporation

Pamela Schwann, Saskatchewan Mining Association
Tina Searcy, BHP Billiton
Meghan Shannon, STLLR Gold Inc
Sean Sharpe, Glencore Canada
Shena Shaw, Western Copper and Gold Corporation
Tara Shea, Mining Association of Canada
Mei Shelp, Kinross Gold Corporation
Isabelle Shelvey, Syncrude Canada Ltd.
Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association
Sean Sinclair, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)
Quentin Smith, Vale
Helga Sonnenberg, EcoReg Solutions Inc.
Adrianna Stech, Ontario Mining Association
Aaron Steeghs, IAMGOLD Corporation
Kevin Stinson, Syncrude Canada Ltd.
Allen Summers, Glencore
Todd Swenson, Baffinland Iron Mines Corporation
Marie-Andree Sylvestre, IAMGOLD Corporation
Stephanie Tan, Teck Resources Limited
Stephanie Thibeault, Newmont Mining Corporation
Martin Thiboutot, McMillan LLP
Stephanie Tremblay, Association minière du Québec
Nick Tremblay, Rio Tinto Canada
Scott Trusler, Stantec
Marie-Helene Turgeon, IAMGOLD Corporation
Kelly Wells, Canada North Environmental Services
Jody Wentzell, Rio Tinto
Kathryn Wherry, Hatch & Associates Inc.
Lea Willemse, Glencore Canada
Dennis Wilson, Moneta Gold Inc
Steve Woolfenden, Vital Metals
Scott Wytrychowski, Canadian Natural Resources Limited
Landice Yestrau, Hudbay Minerals Inc.
Sydne Zacharias, Suncor Energy Inc.
Amanda Zeidler, Lundin Mining Corporation

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Kankshi Amin, Ontario Mining Association
Samantha Barnes, SRK Consulting (Canada) Inc.
Jean-Simon Beaudry, Glencore Canada
Hugo Beaumont, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Suzanne Belanger, Teck Resources Limited

Kristie Bonstrom, BHP
Shane Borchardt, Cameco Corporation
Kristin Bruce-Welsch, Cameco Corporation
Gabriel Castillo, AtkinsRealis
Ben Chalmers, Mining Association of Canada
Sheila Chernys, Arctic Diamond Mines ULC
Marc-Antoine Dufour, Glencore Mine Raglan
Kent England, Cameco Corporation
Dan Ferriter, Calibre Mining Corporation
Christa Ford, Teck Resources Limited
Adam Grzegorzczak, Agnico Eagle Mines Limited
Gizem Gunal-Akgol, Stantec
Patrice Hamel, Association minière du Quebec
Andrew Higgins, Canadian Natural Resources Limited
Kirsten Hund, Vale
Anna Hutchison, Knight Piésold Consulting (Pty) Ltd.
Paul Khanna, Suncor Energy Inc.
Photinie Koutsavlis, Mining Association of Canada
Michal Kowalczyk, Kinross Gold Corporation
Tom Krumins, Vale
Patrick Lauzière, Rio Tinto Canada
Sean Lynch, SLR Consulting Canada Ltd.
Alejandra Madriz, Calibre Mining Corporation
Jennifer Main, Rock Tech Lithium Ltd.
Brendan Marshall, Rio Tinto Alcan
Mark Matthews, Foran Mining Corporation
Tim McEwan, Mining Association of British Columbia
Nathan Monash, Lundin Mining Corporation
Michael Morris, Lundin Foundation
John Mullally, Newmont Mining Corporation
Danielle Myer, Sherritt International Corporation
Shirley Neault, Hudbay Minerals Inc.
Travis Ofarrell, Equinox Gold Corporation
Emily O'Hara, New Gold Inc.
Ben Partridge, Teck Resources Limited
Frederic Picard, Rio Tinto
Marie Pier Beaucage, Agnico Eagle Mines Limited
Greg Poholka, Sherritt International Corporation
Jamie Powell, Calibre Mining Corporation
Audrey Reid, Glencore
Cheryl Robb, Suncor Energy Inc.
Amelie Rouleau, Glencore Canada
Andrew Rudyy, BHP Billiton
Alexis Segal, Glencore Canada

Malcolm Shang, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association
Joel Steeves, OKane Consultants Inc.
Allen Summers, Glencore
Robert (Bob) Sutherland, Glencore Canada
Stephanie Tremblay, Association minière du Québec
Jean Turcotte, Glencore Canada
Jean-Francois Verret, Glencore Canada
Marie-Élise Viger, Glencore Canada
Lea Willemse, Glencore Canada

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Peter Akman, Baffinland Iron Mines Corporation
Dale Austin, Cameco Corporation
Scott Barber, Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)
Ryan Bergen, Canadian Institute of Mining, Metallurgy and Petroleum
Mathieu Bergeron, Rio Tinto Canada
Georgina Blanco, Equinox Gold Corporation
Doug Brown, Teck Resources Limited
Candace Brûlé, Hudbay Minerals Inc.
Martin Bureau, Association de l'exploration minière du Québec
Ben Chalmers, Mining Association of Canada
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Lillian Chow, Newmont Mining Corporation
Nicolas Dalmau, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Christina M. Erling, Barrick Gold Corporation
Lolomai Fenrich, New Gold Inc.
Natalie Frackleton, Agnico Eagle Mines Limited
Kathryn Franklin, BGC Engineering Inc.
Peter Fuchs, Glencore
Jeff Gaulin, Vale
Luis Gonzalez, Rio Tinto Canada
Daniel Goodwin, Suncor Energy Inc.
Valerie Gourde, Eldorado Gold Corporation
Tom Halton, Sherritt International Corporation
Paul Hébert, Mining Association of Canada
Keivan Hirji, Newmont Mining Corporation
Tracey Irwin, Saskatchewan Mining Association
David Isherwood, AtkinsRealis
Graeme Jennings, IAMGOLD Corporation
Matt Johnson, Lundin Mining Corporation
Ana Gabriela Juarez, CTA - Jaurez Environmental Consultants
Kristy Kenny, Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)
Jeff Killeen, Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)

Photinie Koutsavlis, Mining Association of Canada
 Terry Kruger, De Beers Canada Inc.
 Julien Lampron, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Joseph Lanzon, NorZinc Ltd. (formerly Canadian Zinc Corporation)
 Tom Lee, Kinross Gold Corporation
 Thomas Lee, Calibre Mining Corporation
 Andy Lloyd, Barrick Gold Corporation
 Gabriela Maceira, Pan American Silver Corporation
 Christine Magneson, BHP
 Adria Maillet, Agnico Eagle Mines Limited
 Brendan Marshall, Rio Tinto Alcan
 Krista Maydew, IAMGOLD Corporation
 Benjamin Maynard, Teck Resources Limited
 Lisa McDonald, Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)
 Ryan McEachern, Mining Suppliers Trade Association Canada
 Tim McEwan, Mining Association of British Columbia
 Danielle Morrison, Mining Association of Canada
 John Mullally, Newmont Mining Corporation
 Marcella Munro, Teck Metals Ltd.
 Stevie O'Brien, McMillan LLP
 Spencer Page, Vale
 Chad Pederson, Eldorado Gold Corporation
 Anne Perez, Calibre Mining Corporation
 Maire Pier Beaucage, Agnico Eagle Mines Limited
 Steve Power, Canadian Natural Resources Limited
 Mark Preston, Sherritt International Corporation
 Philip Rabenok, IAMGOLD Corporation
 Neil Reeder, B2Gold Corporation
 Cheryl Robb, Suncor Energy Inc.
 Kevin Rombout, Kinross Gold Corporation
 Brad Ryder, Agnico Eagle Mines Limited
 Pamela Schwann, Saskatchewan Mining Association
 Alexis Segal, Glencore Canada
 Alina Shams / Ring of Fire, WYLOO
 Steve Shapka, Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)
 Shena Shaw, Western Copper and Gold Corporation
 Tara Shea, Mining Association of Canada
 Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
 Geoff Smith, Mining Association of Canada
 Adrianna Stech, Ontario Mining Association
 Aaron Steeghs, IAMGOLD Corporation
 Amy Stoodley Thorne, Iron Ore Company of Canada
 Martin Thiboutot, McMillan LLP
 Stuart Weinberg, Barrick Gold Corporation

Tracy Yan, Agnico Eagle
Peter Zuliani, Glencore

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS MINIERS

Mohammed Ali, Agnico Eagle Mines Limited
Sam Amiralaie, New Gold Inc.
Matthew Andrews, Pan American Silver Corporation
Monica Ansah-Sam, Vale
Sarah Barabash, Ecometrix Incorporated
Samantha Barnes, SRK Consulting (Canada) Inc.
Suzie Belanger, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)
Georgina Blanco, Equinox Gold Corporation
David Bleiker, WSP
Frederick L Bolduc, Barrick Gold Corporation
Leon Botham, NewFields Canada Inc. (formerly NewFields Canada Mining & Environment)
Allison Brown, Barrick Gold Corporation
Cameron Brown, Western Copper and Gold Corporation
Anthony Burnett, Suncor Energy Inc.
Ben Chalmers, Mining Association of Canada
Bob Chambers, Klohn Crippen Berger
Denise Chapman, OKane Consultants Inc.
Erin Clyde, Glencore Canada
Jay Corman, Western Copper and Gold Corporation
Edgar Cristobal, Sherritt International Corporation
Tamara Darwish, WSP
Scott Davidson, House of Commons
Matt Davis, New Gold Inc.
Americo Delgado, Pan American Silver Corporation
Charles Dumaresq, Mining Association of Canada
David Edan, Kinross Gold Corporation
Norman Eenkooren, Suncor Energy Inc.
Bassam El Hussein, Barrick Gold Corporation
Ali El Takch El Takch, B2Gold Corporation
Kent England, Cameco Corporation
Barry Esford, Cameco Corporation
Dan bFerriter, Calibre Mining Corporation
Simon Fitzgerald, Minerals Council of Australia
Warren Flannery, Hudbay Minerals Inc.
Chris Fortier, Suncor
Andre Gagnon, Lundin Mining Corporation
Imran Gillani, Rio Tinto
Sebastian Gomez, Canadian Natural Resources Limited
Ivo Gonzalez, Sherritt International Corporation
Brent Hamblin, First Quantum Minerals

Helen Harper, Glencore Canada
 Carlos Iturralde, Pan American Silver Corporation
 Karlis Jansons, Geomin Initiatives
 Ljiljana Josic, AtkinsRealis
 Adrian Juarez, CTA - Jaurez Environmental Consultants
 Ana Gabriela Juarez, CTA - Jaurez Environmental Consultants
 Michel Julien, Agnico Eagle Mines Limited
 Kirsten Ketilson, Foran Mining Corporation
 Jessica Larsen, BHP
 Simon Latulippe, WSP Group
 Pascal Lavoie, Agnico Eagle Mines Limited
 Tommi Leinala, Vale
 Carolina Leseigneur Torres, Glencore Canada
 Marielle Limoges, Agnico Eagle
 Merielle Limoges, Golder Associates
 Marc Lincoln, De Beers Canada Inc.
 Alejandra Madriz, Calibre Mining Corporation
 Scott Martens, Teck Resources
 Chris McCombe, Minerals Council of Australia
 Richard Miller, Eldorado Gold Corporation
 Danielle Myer, Sherritt International Corporation
 Michael Nahir, Parsons Corporation
 Shirley Neault, Hudbay Minerals Inc.
 Greg Noack, Klohn Crippen Berger Ltd.
 Stefan Parker, Eldorado Gold Corporation
 Lincar Pedroni, IAMGOLD Corporation
 Steve Pelletier, IAMGOLD Corporation
 Andre Perreault, Glencore
 Luciano Piciacchia, BBA Inc.
 Trevor Podiama, SRK Consulting (Canada) Inc.
 Caius Priscu, Priscu & Associates
 Jennifer Prospero, Eldorado Gold Corporation
 Greg Puro, Vale
 Marcel Radyn, Barrick Gold Corporation
 Lindsay Robertson, Elemental Geoscience Inc.
 Ernesto Ruiz Castro, Stantec
 Annie Ruksys, BGC Engineering Inc.
 Rachel Sawyer, OKane Consultants Inc.
 Ben Scott, B2Gold Corporation
 Malcolm Shang, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association
 Josée Sirois, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Harvey Walsh, WSP
 Jose Wanderley, Vale

Mike Westendorf, Copper Mountain/Hudbay
Andrew Witte, Klohn-Crippen Berger Ltd.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Elvis Acheampong, Vale
Doris Achircano, Newmont Mining Corporation
Steve Aiken, Knight Piésold Consulting Ltd.
Mohammed Ali, Agnico Eagle Mines Limited
Peter Andreasen, Mining Association of British Columbia
Carley Andrews Laplante, Glencore
Joe Armstrong, Baffinland Iron Mines Corporation
Dustin Bailey, Klohn Crippen Berger Ltd.
Brady Balicki, Cameco Corporation
Sarah Barabash, Ecometrix Incorporated
Samantha Barnes, SRK Consulting (Canada) Inc.
Grace Barrasso, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Fernanda Barrios, Pan American Silver Corporation
Mathieu Bergeron, Rio Tinto Canada
Valerie Bertrand, Golder Associates
Jennifer Bilodeau, Glencore Canada
Charles Birchall, Willms & Shier
Amiel Blajchman, Avalon Advanced Materials Inc.
Georgina Blanco, Equinox Gold Corporation
Kofi Boa-Antwi, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)
William Bowden, Baffinland Iron Mines Corporation
Nathan Braun, ERM Consultants Canada Ltd.
Karl Bresee
Anthony Brockbank, Foran Mining Corporation
Carolyn Brown, EcoReg Solutions Inc.
Marjorie Bujold, Newmont Mining Corporation
Richard Butler, Willms & Shier
Matthew Butts, RWDI
Marcel Cardinal, Pan American Silver Corporation
Gabriel Castillo, AtkinsRealis
Ben Chalmers, Mining Association of Canada
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Darryl Chudobiak, Canadian Natural Resources Limited
Manuel Contreras, Newmont Mining Corporation
Richard Cook, Knight Piésold Consulting Ltd.
Denise Cormier, Iron Ore Company of Canada
Karen Costello, NWT and Nunavut Chamber of Mines
Sarah Coughlin, Teck Resources Limited
Brendan Creaney, Trevali Mining Corporation
Sheila Daniel, WSP (formerly AMEC & Wood)

Tamara Darwish, Golder Associates
 Steve Dawson, NorZinc Ltd. (formerly Canadian Zinc Corporation)
 Cora Devoy, Lundin Mining Corporation
 Nav Dhadli, Barr Engineering
 Scott Diggles, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)
 Natasha Dombrowski, Agnico Eagle Mines Limited
 Deena Duff, Knight Piésold Consulting (Pty) Ltd.
 Alexandra Duguay, PhD, Rio Tinto Canada
 Charles Dumaresq, Mining Association of Canada
 Kent England, Cameco Corporation
 Leah Fedat, Glencore Canada
 Dan Ferriter, Calibre Mining Corporation
 Sonya Flynn, Rio Tinto
 Aynsley Fosse, Ontario Mining Association
 Carla Fraser, Teck Resources Limited
 Simon Gaboury, Rio Tinto Canada
 Stephane Gauthier-Maison, Rio Tinto
 Katherine Gizikoff, Hemmera Envirochem Inc.
 Jennie Gjertsen, Newmont Mining Corporation
 Brent Hamblin, First Quantum Minerals
 Patrice Hamel, Association minière du Quebec
 Elyse Hamel, Rio Tinto Canada
 David Harpley, NorZinc Ltd. (formerly Canadian Zinc Corporation)
 Sadeed Hassan, Copper Mountain/Hudbay
 Shane Hayes, Barrick Gold Corporation
 Megan Hazell, WSP Group
 George Hegmann, Stantec
 Frances Hilderman, Hatch & Associates Inc.
 Alexandra Hood, Agnico Eagle Mines Limited
 Colleen Hughes, Copper Mountain/Hudbay
 Christina James, SRK Consulting (Canada) Inc.
 Christie Jeffkins, Glencore Canada
 Zahir Jina, Ring of Fire Metals
 Ana Gabriela Juarez, CTA - Jaurez Environmental Consultants
 Lou Kamermans, Baffinland Iron Mines Corporation
 Merle Keefe, B2Gold Corporation
 Jonathan Keizer, Klohn Crippen Berger Ltd.
 Eduardo Kelleher, Kinross Gold Corporation
 Kirsten Ketilson, Foran Mining Corporation
 Jeff Killeen, Prospectors & Developers Association of Canada (PDAC)
 Dale Klodnicki, WSP (formerly AMEC & Wood)
 Macoura Kone, Rio Tinto Canada
 Bart Koppe
 Photinie Koutsavlis, Mining Association of Canada

Joanne Lacour, Rio Tinto
Lisa Lanteigne, Vale
Martin Larose, WSP Group
Simon Latulippe, WSP Group
Nicolas Lauziere, Bureau Veritas Laboratories
Tom Lee, Kinross Gold Corporation
Karri Legarrie, RWDI AIR Inc.
Michelle Leslie, Deloitte
Janice Linehan, Suncor Energy Inc.
Mark Liskowich, SRK Consulting (Canada) Inc.
Megan Lord-Hoyle, Baffinland Iron Mines Corporation
Nicola Lower, M.Sc., Ph.D., ERM Consultants Canada Ltd.
Elisabeth Luther, Baffinland Iron Mines Corporation
Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines Inc.
John Machin, Syncrude Canada Ltd.
Debbie MacVicar, Mining Association of Canada
Alejandra Madriz, Calibre Mining Corporation
Jennifer Main, Rock Tech Lithium Ltd.
Melinda Mamer, Suncor Energy Inc.
Dennis Martin, Vale
Vincent Martin, Newmont Mining Corporation
Jaspreet Matharoo, Mining Association of Canada
Shane Matson, Newmont Mining Corporation
Tim McEwan, Mining Association of British Columbia
Samantha McGarry, Glencore Canada
Sarah McLean, De Beers Canada Inc.
Corey McLister, Glencore Canada
Jennifer McPhail, Stantec
Che McRae, Golder Associates
Fernando Medina, New Gold Inc.
Allison Merla, Vale
John Miller, Western Copper and Gold Corporation
Sean Miller, Bureau Veritas Laboratories
Todd Milne, Nyrstar
Liam Mooney, Cameco Corporation
Maurice (Moe) Moreau, Glencore Canada
Maxime Morin, BHP Billiton
Danielle Morrison, Mining Association of Canada
Mary Murdoch, Stantec
Kevin Nagy, Cameco Corporation
Michael Nahir, Parsons Corporation
Shirley Neault, Hudbay Minerals Inc.
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Travis Ofarrell, Equinox Gold Corporation

Emily O'Hara, New Gold Inc.
 Laura Pacholski, Arctic Diamond Mines ULC
 Stefan Parker, Eldorado Gold Corporation
 Mark Passi, Glencore Canada
 Dawn Paszkowski, BGC Engineering Inc.
 Steve Pelletier, IAMGOLD Corporation
 John Petherick, Glencore
 Greg Poholka, Sherritt International Corporation
 Kristin Pouw, Newmont Mining Corporation
 Jamie Powell, Calibre Mining Corporation
 James Powell, Marathon Gold Corporation
 Marcel Radyn, Barrick Gold Corporation
 Steven Raymond, Glencore Canada
 Audrey Reid, Glencore
 Blaine Renkas, Barr Engineering and Environmental
 Gonzalo Rios, Lundin Mining Corporation
 Lindsay Robertson, Elemental Geoscience Inc.
 Anne-Marie Rushworth, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Keith Russell, Partners in Performance
 Mark Ruthven, WSP (formerly AMEC & Wood)
 Toren Sandhals, Newmont Mining Corporation
 Pamela Schwann, Saskatchewan Mining Association
 Tina Searcy, BHP Billiton
 Malcolm Shang, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
 Sean Sharpe, Glencore Canada
 Shena Shaw, Western Copper and Gold Corporation
 Tara Shea, Mining Association of Canada
 Mei Shelp, Kinross Gold Corporation
 Isabelle Shelvey, Syncrude Canada Ltd.
 Jody Shimkus, HD Mining International Ltd.
 Brad Sigurdson, Saskatchewan Mining Association
 Sean Sinclair, Diavik Diamond Mines Inc. (Rio Tinto)
 Quentin Smith, Vale
 Helga Sonnenberg, EcoReg Solutions Inc.
 Adrianna Stech, Ontario Mining Association
 Aaron Steeghs, IAMGOLD Corporation
 Kevin Stinson, Syncrude Canada Ltd.
 Todd Swenson, Baffinland Iron Mines Corporation
 Marie-Andree Sylvestre, IAMGOLD Corporation
 Stephanie Tan, Teck Resources Limited
 Martin Thiboutot, McMillan LLP
 Stephanie Tremblay, Association minière du Québec
 Nick Tremblay, Rio Tinto Canada
 Scott Trusler, Stantec

Marie-Helene Turgeon, IAMGOLD Corporation
Kelly Wells, Canada North Environmental Services
Jody Wentzell, Rio Tinto
Kathryn Wherry, Hatch & Associates Inc.
Lea Willemse, Glencore Canada
Dennis Wilson, Moneta Gold Inc.
Steve Woolfenden, Vital Metals
Scott Wytrychowski, Canadian Natural Resources Limited
Landice Yestrau, Hudbay Minerals Inc.
Sydney Zacharias, Suncor Energy Inc.
Amanda Zeidler, Lundin Mining Corporation

COMITÉ DE LA FISCALITÉ

Johanne Brouillard, Rio Tinto plc
Mark Caluori, Pan American Silver Corporation
Kevin Chan, Kinross Gold Corporation
Thomas Cheung, Teck Resources Limited
Nick Cotts, Newmont Hope Bay Mining Ltd.
Brendan Creaney, Trevali Mining Corporation
Ken Derby, Vale
Marco Galego, Calibre Mining Corporation
Scott Jeffery, Teck Resources Limited
Dominic Kizek, New Gold Inc.
Photinie Koutsavlis, Mining Association of Canada
Tom Lee, Kinross Gold Corporation
Bruce Luck, Barrick Gold Corporation
Tim Marshall, Sherritt International Corporation
Monica Moretto, Pan American Silver Corporation
John Mullally, Newmont Mining Corporation
Doug Powrie, Teck Resources
Mark Ruus, Newmont Mining Corporation
Laura Sokalsky, New Gold Inc.
Jackie Soo, Newmont Mining Corporation
Don Strickland, Copper Mountain/Hudbay
Steve Suarez, Borden Ladner Gervais LLP
Maarten Theunissen, IAMGOLD Corporation
Ted Thiessen, McMillan LLP
Patricia Vieira, BHP
Alan Wilson, IAMGOLD Corporation

COMMERCE INTERNATIONAL ET INVESTISSEMENT

Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Kathryn Franklin, BGC Engineering Inc.
Jeff Gaulin, Vale
Keivan Hirji, Newmont Mining Corporation
Ben Lam, Agnico Eagle Mines Limited
Brendan Marshall, Rio Tinto Alcan
Benjamin Maynard, Teck Resources Limited
Susan McGrady, BHP
John Mullally, Newmont Mining Corporation
Marcella Munro, Teck Metals Ltd.
A.J. Nichols, BHP
William Pellerin, McMillan LLP
Marie Pier Beaucage, Agnico Eagle Mines Limited
Sheila Risbud, Glencore
Brad Ryder, Agnico Eagle Mines Limited
Alexis Segal, Glencore Canada

COMITÉ DU TRANSPORT

Chandra Arya, House of Commons
Jean-Pierre Boucher, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Francois Brisson, Iron Ore Company of Canada
Ben Chalmers, Mining Association of Canada
Marc-Andre Charette, Cameco Corporation
Vince D'Amico, Glencore
Ryan Gallagher, McMillan LLP
Jason Hall, Vale
Thomas Hobbs, Norfalco Inc. a Glencore Company
Brad Johnston, Teck Resources Limited
Paul Kolisnyk, Teck Resources Limited
Photinie Koutsavlis, Mining Association of Canada
Brian Kurczaba, Hudbay Minerals Inc.
Melinda Mamer, Suncor Energy Inc.
Jeff Marsh, BHP
John Mullally, Newmont Mining Corporation
Pat Murphy, Glencore Canada
Stephen Nelson, Suncor Energy Inc.
Martin Pede, Hudbay Minerals Inc.
Kathy Piersanti, Hudbay Minerals Inc.
Munami Poddar, Sherritt International Corporation
Dorena Quinn, IAMGOLD Corporation
Amelie Rouleau, Glencore Canada
Anne-Marie Rushworth, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Sergio Sardenberg, Vale

Daniel Sauve, Glencore
Mikael Schauman, Lundin Mining Corporation
Tara Shea, Mining Association of Canada
Don Smith, Teck Resources Limited
Geoff Smith, Mining Association of Canada
Suresh Soundararajan, Suncor Energy Inc.
Steve Suarez, Borden Ladner Gervais LLP
Jamie Veilleux, Glencore Canada
Patrick Walker, Rio Tinto

COMITÉ DES AFFAIRES DU NORD

Gillian Allen, OKane Consultants Inc.
Brad Armstrong, Lawson Lundell LLP
Carolyn Chisholm, Rio Tinto Canada
Richard Cook, Knight Piésold Consulting Ltd.
Dominique Girard, Agnico Eagle Mines Limited
Photinie Koutsavlis, Mining Association of Canada
Christine Kowbel, Lawson Lundell LLP
Julien Lampron, ArcelorMittal Exploitation Minière Canada s.e.n.c.
Ryan McEachern, Mining Suppliers Trade Association Canada
Bill Mercer, Avalon Advanced Materials Inc.
Andrew Moore, B2Gold Corporation
Kevin O'Callaghan, Fasken Martineau
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
Amelie Rouleau, Glencore Canada

ASSOCIATE MEMBER COMPANIES

AtkinsRéalis Canada Inc.
AUSENCO Engineering Canada Inc.
Barr Engineering
BDO Canada
Bennett Jones LLP
BGC Engineering Inc.
Bureau Veritas Laboratories
Canada North Environmental Services
CEDA
Cementation Canada Inc.
Centre for Excellence in Mining Innovation (CEMI)
CIMA+
CIVO
Corem
CTA, Consultooria Y Tecnologia Ambien (Juarez Environmental)
Crowell & Moring LLP
Cypher Environmental Ltd.

Deloitte & Touche LLP
Dogico Information Inc.
Dumas Contracting Ltd.
Ecometrix Incorporated
EcoReg Solutions Inc.
EEM EHS Management Inc.
ERM Consultanting Canada Ltd.
Elemental Geoscience
Fasken Martineau.
Intrinsik Corporation
Klohn Crippen Consultants Ltd.
Knight Pieshold Ltd.
Lorax Environmental Services Ltd.
MA O'Kane Consultants Inc.
McMillan LLP
Miller Thomson LLP
MIRARCO Mining Innovations
NewFields Canada Inc.
Orica Canada Inc.
Parsons Corporation
Partners in Performance International
Peregrine Energy Solutions LLP
QUADRA Chemicals Ltd.
RWDI
SGS Mineral Services
Sika Canada Inc.
SLR Consulting (Canada) Ltd.
SMS Equipment Inc.
SRK Consulting (Canada) Inc.
Stantec
Thorsteinssons
WCPD Inc.
WILLMS & SHIER ENVIRONMENTAL LAWYERS LLP
WSP GROUP



The Mining Association
of Canada
L'association minière
du Canada

The Mining Association of Canada

275 Slater Street, Suite 1100
Ottawa, ON K1P 5H9

T: 613.233.9392 ext. 316
F: 613.233.8897

mining.ca

Follow us

 @theminestory
 Mining Association of Canada